

5 ANS AU SERVICE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER



Les Indépendants, Démocrates et Progressistes
à l'Assemblée des Français de l'étranger



**NOUS AVONS
FAIT
PROGRESSER
LA VIE DES
FRANÇAIS DE
L'ÉTRANGER.**

THIERRY MASSON

**PRÉSIDENT DU GROUPE INDÉPENDANTS,
DÉMOCRATES ET PROGRESSISTES**


Chères Françaises, chers Français de l'étranger,
Chères élues, chers élus,

Il y a cinq ans, nous avons pris nos responsabilités dans une situation que beaucoup avaient fini par considérer comme une fatalité. Des consulats injoignables. Des délais interminables pour obtenir un rendez-vous. Des passeports et des cartes d'identité qui arrivaient après des mois d'attente. Des victimes de violences à l'étranger laissées sans information ni accompagnement. Une Assemblée des Français de l'étranger affaiblie, sous-dotée, et trop souvent ignorée par l'administration.

La situation que nous avons trouvée en 2021 présentait des fragilités structurelles que nul n'ignorait. Plutôt que de les commenter, nous avons choisi d'agir. Nous avons refusé de nous y résigner. Avec le groupe IDP, nous avons fait un choix clair : celui d'un lien très fort avec les élus, de l'exigence envers le gouvernement et de la responsabilité dans nos décisions.

Nous avons contribué à améliorer les compétences et l'expertise de l'Assemblée, en renforçant ses méthodes de travail et en bousculant les conservatismes. Nous avons imposé des réponses aux résolutions, mettant fin à une culture de l'indifférence administrative. Nous avons obtenu des moyens supplémentaires pour le secrétariat général, après des années de désengagement de l'État.

Nous avons soutenu la mise en place du service téléphonique France Consulaire, modernisant l'accès aux services publics malgré les critiques de certains. Nous avons fait évoluer les outils de prise de rendez-vous, pour répondre à une demande concrète des usagers. Nous avons agi pour mieux protéger les Françaises à l'étranger, avec des dispositifs d'information désormais visibles et accessibles.



Le résultat est là : pour la grande majorité de nos compatriotes, la situation s'est améliorée. Et ce n'est pas le fruit du hasard. C'est le résultat d'un engagement politique constant. Ce travail, nous l'avons mené dans un esprit de responsabilité. Mais ne nous y trompons pas, tous ne faisaient pas les mêmes choix. Certains ont préféré dénoncer sans proposer. D'autres ont refusé des évolutions concrètes, comme France Consulaire, au nom d'une vision dépassée du service public. D'autres encore ont défendu le statu quo, par habitude ou lassitude. Nous, nous avons choisi de transformer.

Nous avons également engagé des chantiers de fond, structurants pour l'avenir : la protection sociale des Français de l'étranger, l'enseignement français à l'étranger, et bien sûr la Caisse des Français de l'étranger (CFE), dont chacun reconnaît aujourd'hui les limites.

Sur ce dernier point, il faut dire la vérité : oui, l'État doit prendre ses responsabilités. Mais non, injecter des moyens sans réformer serait une impasse. Ce que nous défendons, c'est une réforme lucide : préserver la solidarité, garantir l'accès, mais assurer enfin la soutenabilité du modèle. C'est un choix politique. Et nous faisons confiance à l'action engagée par le gouvernement pour y parvenir.

Sur l'enseignement français à l'étranger, là aussi, il faut dire les choses clairement. Un réseau qui se développe mais qui devient de moins en moins accessible. Des coûts qui augmentent, année après année, sans transparence suffisante. Des familles qui paient toujours plus, pendant que les causes structurelles des déséquilibres sont éludées. Une gouvernance centralisée qui rigidifie le fonctionnement des établissements, sans amélioration tangible de la qualité pédagogique.

Cette situation, elle est connue. Elle dure depuis des décennies. Et elle fragilise progressivement un modèle auquel les Français de l'étranger sont profondément attachés. Nous avons refusé de détourner le regard. Avec le groupe IDP, nous avons fait le choix de poser un diagnostic lucide, d'ouvrir le débat et d'exiger une remise à plat du modèle. Nous avons porté la nécessité de plus de transparence, de responsabilité dans la gestion et d'une véritable association des acteurs de terrain – parents, enseignants, élus – aux décisions qui les concernent.

Le résultat est en train d'émerger : le sujet est désormais sur la table. Une prise de conscience s'opère, y compris au plus haut niveau de l'État, et des travaux sont engagés pour refonder durablement l'enseignement français à l'étranger. Nous faisons le choix de la vérité, de la réforme à venir et de la pérennité d'un modèle d'excellence, accessible au plus grand nombre.

Ces cinq années ont été exigeantes. Elles ont parfois été marquées par des désaccords, des tensions, des débats vifs. Mais elles ont surtout été utiles.

Utiles parce que nous avons tenu un engagement simple : faire remonter vos difficultés et obtenir des résultats concrets. Nous l'avons fait. Et nous continuerons à le faire.

Parce que les Français de l'étranger ne demandent pas des discours. Ils demandent des solutions.

LE MOT DE LA VICE-PRÉSIDENTE



Au moment de refermer cette mandature, il serait tentant d'en proposer une lecture lisse, ordonnée, presque paisible. Ce serait flatteur pour tout le monde. Ce serait surtout oublier dans quelles conditions elle a commencé — et dans quel monde elle s'est déroulée.

Car nous avons été élus en 2021, en pleine période de Covid. Nous n'avons pas pris nos fonctions dans un climat de sérénité institutionnelle. Nous avons commencé dans un monde encore bouleversé, avec ses incertitudes, ses contraintes, ses communautés fragilisées, et pour beaucoup de Français de l'étranger, un sentiment d'isolement bien réel.

Et à peine sortions-nous de cette séquence que d'autres crises majeures sont venues marquer profondément notre mandat : la guerre en Ukraine, le 7 octobre, Gaza, le Liban, le Moyen-Orient, mais aussi des situations plus silencieuses, à Madagascar ou au Burkina Faso. Pour nous, ces événements n'étaient pas des sujets lointains. Avec les élus du monde entier, nous étions aux premières loges, entendant directement ce qu'ils vivaient au quotidien : l'angoisse, l'instabilité, parfois l'urgence. Cela a donné à notre action une gravité particulière et un sens très concret des responsabilités.

Cette mandature n'a donc pas été une promenade administrative. Elle a demandé de l'énergie, de la constance, et cette patience particulière que seules les périodes de crise imposent. Il a fallu maintenir le lien, porter la voix du terrain et continuer d'avancer avec encore plus de conviction.

Au sein du groupe IDP, présidé par Thierry Masson, j'ai eu à cœur, en tant que vice-présidente, de contribuer pleinement à cette dynamique collective : travailler, proposer, fédérer, et obtenir des avancées concrètes. Cela paraît simple.

PATRICIA CONNELL

**VICE-PRÉSIDENTE DU GROUPE
INDÉPENDANTS, DÉMOCRATES ET
PROGRESSISTES**



LE MOT DE LA VICE-PRÉSIDENTE

En pratique, cela demande de la persévérance, du collectif, et parfois une certaine résistance aux lenteurs institutionnelles — qui semblent, à certains moments, presque élevées au rang de tradition.

Nous avons néanmoins fait progresser des sujets essentiels pour les Français établis hors de France : participation à l'examen du projet de loi, propositions concrètes, inspirées par la remontée des réalités du terrain des autres conseillers des Français de l'étranger et délégués consulaires. Ce travail est souvent discret. Il est pourtant indispensable.

À la présidence du Prix du développement durable, j'ai vu se confirmer une conviction forte : les Français de l'étranger sont des acteurs engagés des grandes transformations du monde. Ce prix a permis de mettre en lumière des initiatives concrètes, inspirantes, et de valoriser celles et ceux qui agissent réellement.

Nous avons aussi ouvert notre réflexion à des enjeux nouveaux, déjà incontournables. La table ronde consacrée à l'intelligence artificielle en est un exemple. L'objectif n'était pas de céder à l'effet de mode, mais de poser des questions concrètes : comment l'IA peut-elle améliorer les services aux Français de l'étranger ? Comment peut-elle être mise au service du consulaire, de l'éducation, de l'économie, de l'accès à l'information ? Et comment faire en sorte que le progrès reste au service des personnes ?

Et parmi les moments marquants, il y eut l'audition de Philippe Aghion, initialement prévue avec un économiste de renom... et devenue, en direct, l'intervention d'un tout récent prix Nobel, la veille encore. Disons que cela a donné une certaine intensité aux échanges — et, pour une fois, personne n'a eu besoin de souligner la qualité de l'invité.

Je remercie sincèrement Thierry Masson pour son engagement à la présidence du groupe IDP, ainsi que tous ceux et celles avec qui j'ai travaillé au sein du groupe, de la commission et pour le Prix du développement durable. Merci également à toutes les personnes ayant contribué à nos auditions et à nos échanges : leur expertise a renforcé la qualité de notre travail.

Beaucoup a été fait. Mais beaucoup reste à faire. Renforcer l'impact concret de nos actions, faire évoluer le cadre législatif, accompagner nos entreprises, accélérer la transition écologique, intégrer pleinement les transformations technologiques : tels sont les défis qui nous attendent.

Nous avons commencé cette mandature dans une crise mondiale. Nous l'avons poursuivie dans un monde instable. Et malgré cela, nous avons avancé.

Nous avons créé une base solide pour la suite.

NOS VALEURS



Nous sommes indépendants.

Nous travaillons en bonne intelligence et en totale indépendance des parlementaires, dans le respect du rôle de chacun. Nous sommes là pour tirer la sonnette d'alarme lorsque les choses ne fonctionnent pas correctement. Ce fut le cas en mars 2022 concernant le STAFE, cette enveloppe dédiée aux associations qui œuvrent pour les Français de l'étranger. Grâce à notre action, nous avons pu débloquer plusieurs centaines de milliers d'euros. Pas de mots. Des actes.



Nous sommes démocrates.

Nous avons réussi à préserver un maximum de bureaux de vote à travers le monde. Nous avons exercé une pression constante pour garantir le vote en ligne, afin de permettre à celles et ceux qui en sont éloignés de participer, et de rendre le scrutin accessible aux personnes en situation de handicap. Nous avons veillé à ce que les dysfonctionnements rencontrés lors du vote en ligne soient systématiquement identifiés et corrigés. **Mais la démocratie ne se résume pas au droit de vote.** C'est pourquoi nous avons également consulté régulièrement nos collègues conseillers et les citoyens de nos pays de résidence, dialogué avec les associations locales et soutenu leurs initiatives, afin que TOUS les citoyens soient impliqués dans la gestion des affaires publiques.



Nous sommes progressistes.

Nous avons fait bouger les lignes au sein de l'administration en démontrant que les nouvelles technologies peuvent améliorer le service rendu aux usagers, notamment pour la prise de rendez-vous et la réponse aux questions récurrentes. Nous menons le combat contre les violences faites aux femmes et contre le harcèlement, tant au sein qu'en dehors de notre assemblée, hors ligne comme sur internet. Nous avons pris des initiatives pour renforcer la sécurité juridique des enfants nés de GPA (gestation pour autrui). Contre les conservatismes de tous bords, nous n'avons rien lâché !

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Lorsque j'ai été élue à la présidence de l'Assemblée des Français de l'étranger en décembre 2021, j'ai fait un choix simple : professionnaliser notre institution, l'ouvrir, l'assumer politiquement et la faire respecter.

Quatre ans plus tard, je regarde cette mandature avec lucidité. Nous avons construit. Nous avons ouvert. Nous avons tenu. Nous avons montré que l'AFE n'est pas un décor, mais un maillon institutionnel utile, plus visible et mieux connecté aux institutions nationales. Nous avons renforcé le dialogue avec les administrations et les ministres, modernisé nos outils de communication et contribué à rendre l'Assemblée plus reconnaissable.

Nous avons également engagé une véritable montée en professionnalisation, avec la charte de l'élu, la réforme du STAFE, la cellule de règlement des conflits et de nouveaux outils de travail. Nous avons professionnalisé sans bureaucratiser.

Cette mandature aura aussi été marquée par un jalon fort : les Assises de la protection sociale, organisées dans un cadre transparent, exigeant et démocratique. Elles ont montré que notre assemblée pouvait non seulement débattre, mais aussi produire des propositions utiles pour les Français de l'étranger. Nous avons également assumé des sujets essentiels, comme la lutte contre les violences faites aux femmes, le sexisme et la parité.

Tout n'a pas été simple. Il y a eu des fragilités, des absences, des ambiguïtés, et je me suis souvent retrouvée seule. Mais j'assume pleinement cette mandature.

J'y ai mis du temps, de l'énergie et de la passion pour faire bouger les lignes, renforcer la reconnaissance de nos élus et défendre la place de l'AFE. En cette période marquée par la guerre, où les Français de l'étranger ont plus que jamais besoin de nous, c'est essentiel.



HÉLÈNE DEGRYSE

**Présidente de
l'Assemblée des
Français de l'étranger**

6 QUESTIONS POUR MIEUX COMPRENDRE



Le groupe IDP au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères avec Franck Riester, ancien ministre délégué aux Français de l'étranger

01. QU'EST-CE QUE LE GROUPE "INDÉPENDANTS, DÉMOCRATES ET PROGRESSISTES" (IDP) ?

Le groupe IDP réunit les conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE) qui partagent les valeurs de démocratie, de progrès, d'humanisme et de liberté. Il regroupe ceux qui ont la volonté d'améliorer la vie des Français de l'étranger et de renouveler le projet européen. Le groupe défend la voix des conseillers des Français de l'étranger et travaille à ce titre en collaboration étroite avec eux.

02. QU'EST-CE QUE L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER ?

Créée en 1949 par un décret signé par Robert SCHUMAN, l'Assemblée des Français de l'étranger est l'instance représentative des Français de l'étranger (anciennement appelée Conseil supérieur des Français de l'étranger).

Elle est composée de 90 conseillers élus par et parmi les 442 conseillers des Français de l'étranger.



L'Assemblée en session plénière

03. MAIS EN FAIT, ÇA SERT À QUOI L'AFE ?

L'Assemblée est votre porte-parole et la garante des droits et intérêts des Français établis hors de France. Elle est l'interlocutrice privilégiée du gouvernement sur leur situation et sur les politiques qui les concernent.



Ouverture de la session plénière au Conseil économique, social et environnemental



Vote en commission

04. A QUOI RESSEMBLENT LES SESSIONS DE TRAVAIL DE L'AFE ?

L'Assemblée, par le biais de ses commissions, produit des rapports et des études, mène des auditions et adopte en séance plénière des avis, des motions et des résolutions adressés aux pouvoirs publics. Les conseillers ont également la possibilité d'interroger l'administration, les parlementaires et le Gouvernement au moyen de questions écrites ou orales.

05. QU'EST-CE QU'UN CONSEILLER À L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER ?

Un conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger est un élu qui siège à l'AFE pour un mandat de six ans. Il est élu au suffrage universel indirect : les Français établis hors de France élisent d'abord leurs 442 conseillers et conseillères des Français de l'étranger, lesquels constituent ensuite le corps électoral qui désigne les conseillers à l'AFE.



06. UN CONSEILLER À L'AFE, ÇA FAIT QUOI DE SON MANDAT ?

Les conseillers à l'AFE sont chargés de relayer la voix de leurs administrés auprès des institutions administratives et politiques françaises. Ils sont à la fois vos interlocuteurs et vos porte-parole. En leur qualité d'élus représentant les Français du monde entier, ils veillent en permanence à défendre les intérêts des Français établis hors de France.

L'INFLUENCE DE NOTRE GROUPE

DES POSTES CLÉS

LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE



Hélène DEGRYSE,

Présidente de l'Assemblée des
Français de l'étranger

DES PRÉSIDENTES DE COMMISSIONS-CLÉS



Jean-Hervé FRASLIN,

Président de la Commission de
l'Enseignement, des Affaires culturelles, de la
Francophonie et de l'Audiovisuel extérieur

Avraham BENHAIM,

Président de la Commission de la
Sécurité et des Risques sanitaires
(2021-2023)



UNE VICE-PRÉSIDENTE DE COMMISSION



Bruno PLUDERMACHER,

Vice-Président de la Commission du Développement durable et du Commerce extérieur

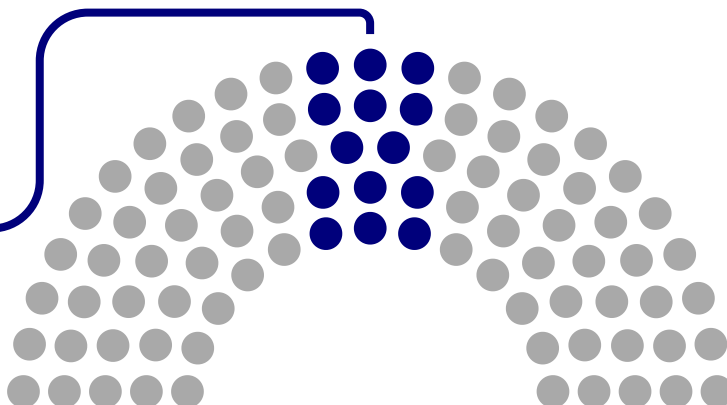
MEMBRES DU BUREAU DE L'ASSEMBLÉE



Hélène DEGRYSE & Franck BARTHÉLÉMY,
Membres du Bureau de l'Assemblée

accompagnés de **Pauline CARMONA,**
Directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Fort de **14** membres,
notre groupe est
central et exerce une
influence réelle sur
les travaux de
l'Assemblée.



L'INFLUENCE DE NOTRE GROUPE

LES CHIFFRES CLÉS DE LA MANDATURE

140

QUESTIONS

Outil central du contrôle et du dialogue avec l'administration, les questions permettent de faire remonter de manière concrète les préoccupations et difficultés des Français de l'étranger.

1982

INTERVENTIONS EN SESSION

Notre groupe s'est imposé comme l'un des acteurs majeurs de l'Assemblée.



LES CHIFFRES CLÉS DE LA MANDATURE

10 COMMUNICATIONS
SOIT UNE PAR SESSION

L'une des priorités de notre mandat a été la transparence. Dans cet esprit, nous avons veillé à rendre compte, de manière transpartisane, à l'ensemble des conseillers et des délégués consulaires partout dans le monde du résultat de nos travaux, afin de les aider dans l'exercice de leurs fonctions au service des Français de l'étranger.

43^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER LES 10 AVANCÉES POUR LES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

OCTOBRE 2025

1. **Des Assises de la protection sociale inédites et des engagements concrets pour les Français de l'étranger** : Confiées par le gouvernement à l'Assemblée des Français de l'étranger, les Assises de la protection sociale ont réuni pendant six mois plus de 12 000 participants à travers des réunions locales, webinaires et panels citoyens. Ce moment de démocratie unique a permis de dégager 36 propositions prioritaires sur trois grands axes : les aides sociales, les bourses scolaires et l'avenir de la Caisse des Français de l'étranger.

À la suite de ces travaux, l'administration a lancé plusieurs mesures : un groupe de travail sur les critères de bourses (prise en compte du patrimoine, plafonnement des frais), un groupe sur la simplification des aides AESH, des webinaires et supports d'information diffusés dans les consulats et établissements, et un nouveau calendrier de dépôt des aides AESH (28 février pour les renouvellements, 4 juillet pour les premières demandes). L'Assemblée a également adopté un avis officiel demandant la création d'un comité de suivi associant élus, parlementaires et administration, confié à la Commission des affaires sociales de l'AFE pour en assurer le pilotage et l'évaluation.

☀ Ces Assises marquent une étape importante : elles placent les élus au cœur de la construction des politiques sociales pour les Français de l'étranger.

👉 Consulter le [site des Assises](#).

2. **Des consulats qui écoutent et s'améliorent** : Une cellule "Excellence consulaire" a été créée au ministère pour renforcer la qualité de service et diffuser les bonnes pratiques dans tous les postes. Des indicateurs de satisfaction des usagers sont désormais intégrés dans le pilotage budgétaire.

☀ Pour les Français de l'étranger, cela signifie un service public plus performant, plus réactif et plus proche de leurs besoins. Pour les élus, ces indicateurs deviennent un outil objectif pour repérer les postes exemplaires ou en difficulté et proposer des améliorations concrètes.

3. **Titres d'identité et état civil : un service consulaire enfin à la hauteur des réalités du terrain** L'expérimentation du renouvellement de passeport à distance se poursuit dans quatre pays pilotes (Canada, Portugal, Espagne et Australie) : les demandes se font sans déplacement et les documents sont envoyés par courrier sécurisé. Parallèlement, la numérisation complète de l'état civil entre dans sa phase opérationnelle, après la création des premiers actes électroniques établis en janvier 2024, le premier acte électronique transcrit interviendra le 28 novembre prochain, avant la prochaine étape qui consistera en l'ouverture d'une nouvelle démarche en ligne pour la déclaration d'événements d'état civil. Ces avancées représentent un tournant majeur pour les Français vivant loin des consulats : moins de déplacements, moins d'attente, et un accès simplifié à leurs démarches essentielles. Pour les élus, elles répondent à des demandes récurrentes et réduisent considérablement les réclamations liées aux délais administratifs.

4. **Un vote modernisé pour tous les Français de l'étranger : plus simple, plus sûr, plus accessible** : Le nouveau système de vote électronique, fondé sur l'identité numérique certifiée, va être testé en

72

RÉUNIONS EN SESSION
ET INTER-SESSION

+200
RÉSOLUTIONS
VOTÉES

Votées en séance plénière à destination de l'administration, elles constituent un levier déterminant pour faire avancer les dossiers et répondre aux préoccupations des Français de l'étranger.

3

MOTIONS
D'URGENCE

Notre groupe a porté trois motions d'urgence sur le renforcement des dispositifs de sécurité en cas de crise, sur la situation financière de la Mission Laïque Française et sur l'amélioration du vote par Internet.

Une motion sur l'aide sociale exceptionnelle destinée aux Français vulnérables a été reportée, à la demande du groupe de gauche, un choix que nous avons regretté compte tenu de l'urgence sociale post-Covid.

1

QUESTION AU
GOUVERNEMENT

Notre groupe a saisi directement le Gouvernement pour qu'il prenne des mesures face aux déplacements internationaux illicites d'enfants, afin de garantir l'exécution effective des décisions de justice et de mieux protéger les parents français confrontés à ces situations dramatiques.

Depuis 2022, grâce à notre groupe...

100%

des résolutions de l'Assemblée et questions des élus, qui dépendent du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères obtiennent une réponse.

**VOS CONSEILLERS
DU GROUPE
« INDÉPENDANTS,
DÉMOCRATES
ET PROGRESSISTES »**



Franck BARTHÉLÉMY
- Inde -

Membre du Bureau de l'Assemblée

Membre de la commission des Affaires Sociales, du Monde combattant, de l'Emploi et de la Formation



Avraham BENHAIM
- Angola -

Membre de la Commission de Sécurité et des Risques sanitaires



Alexandre COL
- Suisse -

Membre de la Commission de l'Enseignement, des Affaires culturelles, de la Francophonie et de l'Audiovisuel extérieur

Membre du Conseil d'orientation stratégique relatif à l'action culturelle de l'Etat



Patricia CONNELL
- Royaume-Uni -

Vice-présidente du groupe

Membre de la Commission Développement durable et du Commerce extérieur

Présidente du Prix du Développement durable de l'AFE



Baudouin de MARCELLUS
- Espagne -

Membre de la Commission de Sécurité et des Risques sanitaires



Hélène DEGRYSE
- Pays-Bas -

Présidente de l'assemblée Membre du Bureau de vote électronique

Membre de la commission des Affaires sociales, du Monde combattant, de l'Emploi et de la Formation



Jean-Hervé FRASLIN
- Madagascar -

Président de la Commission de l'Enseignement, des Affaires culturelles, de la Francophonie et de l'Audiovisuel extérieur



Loïc LE GLAND
- États-Unis -

Secrétaire général du groupe

Membre de la Commission du Développement durable et du Commerce extérieur

Membre suppléant du Bureau de l'assemblée



Stéphanie LE VAILLANT
- Espagne -

Membre de la Commission de l'Enseignement, des Affaires culturelles, de la Francophonie et de l'Audiovisuel extérieur



Jean-Marie LANGLET
- Allemagne -

Membre de la Commission des Lois, des Règlements et des Affaires consulaires

Membre du Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Paris



Thierry MASSON
- Belgique -

Président du groupe

Membre de la Commission des Finances du Budget et de la Fiscalité



Bruno PLUDERMACHER
- Allemagne -

Vice-président de la Commission Développement durable et du Commerce extérieur



Pascale RICHARD
- États-Unis -

Membre de la Commission Développement durable et du Commerce extérieur



Frédéric SCHAULI
- Luxembourg -

Membre du Bureau de vote électronique
Membre de la Commission des Lois, des Règlements et des Affaires consulaires

**CINQ ANS D' ACTIONS
AU SERVICE
DES FRANÇAIS DE
L'ÉTRANGER**

NOS 10 RÉALISATIONS LES PLUS IMPORTANTES



1. Nous avons demandé et obtenu l'accélération et l'extension du renouvellement des passeports à distance, sans passage au consulat, avec envoi par courrier. Plus largement, l'accès aux titres d'identité s'est nettement amélioré, ce qui constitue une avancée centrale pour nos concitoyens.



2. Face au scepticisme exprimé par plusieurs groupes sur l'utilité de France Consulaire, nous avons obtenu son accélération. Aujourd'hui, chaque Français de l'étranger peut obtenir une réponse par téléphone de 7h à 22h (heure de Paris). C'est plus d'un million d'appels traités par an, un taux de réponse supérieur à 90 % et un service enfin accessible partout, immédiatement.



3. Après 30 ans de baisse des effectifs consulaires, nous avons été le seul groupe à reconnaître les efforts budgétaires du Gouvernement pour relancer les effectifs, avec des créations nettes sur le mandat.



4. Nous avons demandé et obtenu la création d'un simulateur d'impôts pour les non-résidents, permettant enfin à chacun d'anticiper clairement sa situation fiscale.



5. Nous avons été le groupe le plus mobilisé au sein du bureau de vote par Internet pour faire remonter vos retours, corriger les dysfonctionnements et pousser à sa généralisation. Grâce à cette mobilisation, votre voix a été mieux prise en compte.



6. Nous avons fait progresser la prise en compte du handicap à l'étranger en obtenant l'ouverture du remboursement des accompagnants aux non-boursiers, ainsi que la mise à l'agenda d'une Maison des personnes en situation de handicap pour les Français de l'étranger, aujourd'hui en voie de concrétisation.



7. Dès notre arrivée, nous avons bloqué une décision injuste de l'administration et obtenu plus de 500 000 euros supplémentaires pour soutenir nos associations à l'étranger, qui sont un pilier de la présence française.



8. Face aux crises majeures du mandat (Ukraine, Sahel, Moyen-Orient), nous avons obtenu une meilleure intégration des élus des Français de l'étranger dans la gestion de crise, mais aussi et surtout dans les retours d'expérience, désormais mieux structurés.



9. Nous avons corédigé un rapport sur la résidence de repli, dispositif qui a depuis été concrétisé. Il reste encore trop limité, mais il est désormais une réalité.



10. Nous avons sauvé et pérennisé le Prix du développement durable de l'AFE grâce à un travail de redressement financier et à la mobilisation de partenaires et de sponsors. Son financement est désormais sécurisé et une nouvelle édition peut être organisée.



NOS PRIORITÉS DE 2021

ET CE QUE NOUS EN AVONS FAIT

LES PRIORITÉS DE LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR

1. Remettre en place le Prix « Développement durable » de l'AFE
2. Lancer une plateforme collaborative de partage d'expérience des entreprises les plus vertueuses en matière écologique
3. Évaluer l'efficacité réelle du dispositif « Team France Export »



Le Prix du développement durable a été relancé : son budget débloqué, son patronage ministériel assuré, puis sa pérennité confirmée jusqu'à sa toute récente édition 2025. Grâce à notre groupe, ce Prix a été remis à l'honneur et a permis de mettre en lumière plusieurs initiatives françaises exemplaires à l'étranger.



Notre groupe a contribué à mieux valoriser les initiatives exemplaires, à diffuser les bonnes pratiques et à renforcer la sensibilisation des élus comme des acteurs économiques aux enjeux environnementaux, notamment via la plateforme des formations ou encore à travers les échanges organisés autour de l'ADEME.



Nos travaux ont permis d'identifier plus clairement les difficultés liées aux nouvelles normes environnementales et de proposer au ministère des mesures concrètes d'appui aux entreprises, notamment aux PME exportatrices, ainsi que le renforcement des outils d'information de Business France.

LES PRIORITÉS DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES, DU MONDE COMBATTANT, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

4. Suivre régulièrement l'évolution du budget des affaires sociales et sa juste répartition
5. Suivre la mise en place de la dématérialisation des procédures consulaires liées aux affaires sociales (aides, certificat de vie) et de la plateforme téléphonique France Consulaire
6. Proposer des actions pour l'emploi



La commission a contribué à faire avancer le suivi de la protection sociale, notamment à travers les travaux sur la CFE, les Assises de la protection sociale et les premières mesures prises sur les bourses et les aides AESH. Elle a également porté une attention croissante aux dispositifs sociaux : alerte sur la situation de la Caisse des Français de l'étranger, demande d'inspections par l'IGAS et l'IGF.

En 2025, cette dynamique a débouché sur un résultat concret avec les Assises de la protection sociale, qui ont réuni plus de 12 000 participants et abouti à 36 propositions prioritaires, suivies de premières mesures administratives en faveur des bourses, des aides AESH et de la création d'un comité de suivi. Notre groupe a rédigé plusieurs contributions et participé activement à ces travaux.



Dès le début du mandat, le groupe a demandé un retour d'expérience complet sur France Consulaire et sur les opérations de dématérialisation. Nous avons été aux avant-postes de la montée en charge du service : extension géographique, amélioration des horaires, articulation entre innovation technologique et accompagnement humain. Nous avons fait de la simplification une priorité : généralisation de France Identité, lancement de la certification de l'identité numérique, facilitation des certificats de vie, accès plus simple à certains services.



Notre groupe a contribué au projet de loi pour les Français de l'étranger, qui pourrait intégrer la question des entrepreneurs français à l'étranger, ainsi qu'à certains travaux plus transversaux portant sur l'accompagnement économique et sur l'adaptation aux nouvelles contraintes des Français à l'étranger.

LES PRIORITÉS DE LA COMMISSION DE LA SÉCURITÉ ET DES RISQUES SANITAIRES

7. Communiquer à l'intérieur des circonscriptions sur les sujets sécuritaires, renforcer l'îlotage et améliorer le système

8. Evaluer les risques liés à la cybersécurité et au cyberterrorisme

9. Coordonner une action solidaire ou appuyer les initiatives existantes pour venir en aide aux ressortissants français et civiles affectés par la guerre en Ukraine



Notre groupe a soutenu l'équipement systématique des chefs d'îlot ainsi que la réalisation de tests réguliers. Nous avons fait adopter une motion visant à renforcer la sécurité des Français établis hors de France et à intégrer les élus dans les dispositifs de sécurité. Cette motion a permis d'obtenir des avancées concrètes : organisation de conseils consulaires en format sécurité, retours d'expérience, intégration systématique des élus dans les chaînes de communication.



Le groupe a porté avec constance les sujets de sécurisation du vote par Internet, de renforcement de l'identité numérique et de fiabilisation des communications. Cela s'est traduit par la mise en place de solutions alternatives pour la réception des mots de passe lors du vote en ligne, par le développement d'une identité numérique « forte », et par l'expérimentation de la certification de l'identité numérique.



Notre groupe a été moteur concernant l'appui aux ressortissants touchés par la guerre russe en Ukraine et, plus largement, à toutes les personnes affectées par le conflit.

Il a également contribué à renforcer les outils institutionnels de protection et de solidarité en contexte de guerre dans les travaux de l'AFE : rôle accru des élus dans les dispositifs de crise, intégration aux chaînes d'alerte, amélioration des outils de sécurité, et mise à l'honneur du lycée Anne de Kyiv lors de la cérémonie de l'enseignement français à l'étranger.

LES PRIORITÉS DE LA COMMISSION DES LOIS, RÈGLEMENTS ET DES AFFAIRES CONSULAIRES

10. Informer pro-activement l'ensemble des Conseillers des Français de l'étranger et mettre en place un outil pour assurer le suivi des réponses de l'administration à nos questions

11. Obtenir que les agents consulaires soient formés aux questions des violences familiales et déplacements illicites d'enfants

12. Suivre la mise en place de la dématérialisation des procédures consulaires, obtenir leur déploiement effectif, évaluer le service téléphonique France Consulaire



Notre groupe a cherché à améliorer le suivi des travaux de l'AFE et à rendre plus visible l'action de la commission. Nous avons obtenu que 100 % des résolutions adoptées fassent l'objet d'une réponse, puis que le groupe obtienne la création d'un groupe de travail sur les résolutions, afin d'en améliorer la rédaction, d'en réduire le nombre et d'en professionnaliser le suivi.



Notre groupe a fortement porté les questions de violences faites aux femmes, de violences intrafamiliales et d'accès au droit : convention entre le ministère, Aurore Bergé et The Sorority Foundation, amélioration des ressources pour les victimes, expérimentation de la visio-plainte, résolution pour améliorer le suivi des plaintes, meilleure coordination avec l'accès au droit de Paris, création d'une délégation aux droits des femmes.



Sur la dématérialisation et la qualité du service consulaire, le groupe a joué un rôle moteur. Pour que la dématérialisation ne reste pas une simple annonce mais devienne un chantier suivi dans le temps, avec des résultats tangibles pour les Français de l'étranger : suivi de France Consulaire, extension du service, identité numérique, état civil électronique, passeports sans comparution, développement des procurations en ligne et modernisation du vote.

LES PRIORITÉS DE LA COMMISSION DES FINANCES, DU BUDGET ET DE LA FISCALITÉ

13. Simplifier la fiscalité des Français de l'étranger
14. Adapter leur fiscalité au télétravail
15. Renforcer le soutien du secrétariat de l'AFE aux Conseillers



Notre groupe a porté la simplification de la fiscalité des non-résidents, notamment par la demande d'un simulateur permettant de mieux calculer les taux d'imposition. Nous avons reçu la confirmation, de la part de la Direction des impôts des non-résidents, du développement d'un tel simulateur fiscal. En parallèle, le groupe a également soutenu une mission de l'Inspection générale des finances sur la CSG/CRDS, afin d'objectiver les inégalités fiscales et sociales existantes.



Le groupe a maintenu une vigilance plus large sur la fiscalité applicable aux Français de l'étranger, qu'il s'agisse de la simplification de l'impôt, de la lutte contre l'impôt universel ou encore de la mission sur la CSG/CRDS. Notre groupe a contribué à faire progresser ce sujet en menant un travail d'audit et de dialogue avec l'administration sur les conventions fiscales bilatérales, afin d'identifier les difficultés concrètes rencontrées par les Français de l'étranger.



Notre groupe a obtenu que le secrétariat de l'AFE soit doté d'un emploi permanent à temps plein. Cette dynamique se retrouve également dans d'autres avancées : centralisation et harmonisation des remboursements de frais de déplacement à partir du 1er octobre 2025, révision du point d'indice, accès facilité à des modules de formation en ligne pour les élus, amélioration du suivi des résolutions, et volonté plus générale de rendre l'AFE plus efficace et plus utile.

LES PRIORITÉS DE LA COMMISSION ENSEIGNEMENT, AFFAIRES CULTURELLES, FRANCOPHONIE ET AUDIOVISUEL EXTÉRIEUR

16. Développer une vision globale de l'enseignement français à l'étranger, des actions culturelles et de audiovisuel extérieur comme outils de la politique d'influence et de lien avec les Français établis hors de France

17. Faciliter le développement et la croissance du réseau de l'enseignement français à l'étranger

18. Améliorer la prise en compte des attentes des Français établis hors de France dans les actions culturelles



Notre groupe a porté une vision globale de l'enseignement français à l'étranger, en lien étroit avec la culture et la francophonie. Il a contribué à inscrire à l'agenda les enjeux essentiels du réseau AEFE, notamment la qualité de l'enseignement, les difficultés de recrutement, les équilibres financiers et l'adaptation aux réalités locales. Ce travail s'est appuyé sur des auditions régulières et un dialogue constant avec les acteurs du réseau, permettant d'accompagner concrètement ses évolutions.



Nous avons défendu une école plus accessible et plus équitable pour toutes les familles, en travaillant sur les bourses scolaires, la mixité sociale et l'égalité des chances. Nous avons également porté des avancées importantes en faveur des élèves les plus fragiles, avec une attention renforcée au handicap. Enfin, nous avons fait progresser des sujets longtemps insuffisamment pris en compte, comme la santé mentale des élèves et la lutte contre le harcèlement scolaire, désormais pleinement intégrés dans les priorités du réseau.



Nous avons œuvré pour mieux articuler enseignement, culture et francophonie, afin de renforcer l'influence française et le lien avec nos compatriotes à l'étranger. Cela s'est traduit par le travail sur le Pass Culture, le lancement du Pass Éducation langue française pour les enfants scolarisés hors réseau, et une meilleure valorisation du réseau éducatif et culturel. Face aux fragilités de certains opérateurs, nous avons soutenu des réformes structurelles et porté une vision durable du développement du réseau.

ET PLUS ENCORE



SOUTIEN AU TISSU ASSOCIATIF (STAFE)

Notre groupe a obtenu, dès le début du mandat, une avancée budgétaire concrète en faveur du tissu associatif, avec une révision du dispositif ayant permis de faire passer les crédits alloués de 795 000 euros à 1,3 million d'euros, soit 525 000 euros supplémentaires. Nous avons également obtenu le maintien des crédits pour 2025 et l'expérimentation d'une approche plus décentralisée, donnant davantage d'autonomie aux conseils consulaires.



COMITÉ D'ÉTHIQUE 'BADINTER'

Notre groupe a proposé et obtenu le soutien de l'Assemblée pour la mise en place d'un comité d'éthique, concrétisant une proposition ancienne formulée par Robert Badinter en 2011. Cette avancée renforce l'intégrité et la transparence au sein de notre institution, et offrira aux élus un cadre de référence sur des sujets essentiels tels que la confidentialité des délibérations, les conflits d'intérêts ou encore les relations avec les représentants d'intérêts.



MOYENS HUMAINS AU MINISTÈRE

Notre groupe a porté avec constance le renforcement des moyens humains du ministère, et en particulier du réseau consulaire. Ainsi, 100 nouveaux ETP ont été inscrits au budget 2023, suivis de la confirmation de 30 nouveaux postes dans le réseau consulaire en 2024 et de 75 postes supplémentaires en 2025, dont une partie pour les services consulaires.



CHARTRE DE L'ÉLU

Notre groupe a obtenu une avancée institutionnelle majeure avec son adoption à l'unanimité, après un travail de concertation avec le ministère et l'administration. Cette chartre clarifie le rôle et le rang protocolaire des élus, garantit une meilleure information sur les visites et événements officiels, et renforce leur association aux décisions concernant les crédits liés à l'emploi, à la formation et aux aides sociales.

**UN MANDAT À
L'ASSEMBLÉE
DES FRANÇAIS DE
L'ÉTRANGER**

35ÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

**UNE SEMAINE DE NÉGOCIATION DONT LA MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE ET LES
INDÉPENDANTS SORTENT RENFORCÉS (publié en décembre 2021)**

Après de longues discussions avec les quatre groupes politiques, c'est finalement une répartition globale des postes sur la base d'un accord, non pas entre Les Républicains et le Parti socialiste comme à l'Association des Maires de France, mais entre les deux plus grands groupes de l'Assemblée, « Écologie et Solidarité » et notre groupe « Indépendants, Démocrates et Progressistes », qui a été soutenu par près de 80% des conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger.

Il ne s'agit pas ici d'un accord politique pour s'accorder sur le fond. Nous avons des positions très différentes sur de nombreux sujets (et c'est tant mieux). Il s'agit plutôt de respecter la tradition de cette assemblée, à savoir donner à chaque groupe une place dans l'institution à hauteur de son poids politique. Ce principe de proportionnalité a guidé plusieurs groupes politiques dans les négociations. Nous nous réjouissons de ce pragmatisme.

LES ÉLUS AFE AUX MANETTES

Ce choix d'un accord entre de nouvelles formations politiques tient certainement au fait que, pour la première fois, les conseillers ont pu mener ces négociations indépendamment de l'influence des sénateurs représentant les Français établis hors de France. Alors que l'AFE fut pendant longtemps une assemblée considérée comme la cour de récréation des dits sénateurs, les nouveaux élus ont cette fois-ci souhaité mener ces négociations sans les y mêler.

Nous souhaitons remercier les parlementaires de la majorité qui, bien que proches du groupe IDP, n'ont jamais interféré pendant ce travail de négociation difficile. La clé du succès de cette négociation pour la majorité présidentielle et les indépendants est certainement à chercher ici ; l'échec de certains partis également. À trop vouloir faire de politique, on empêche les élus d'atteindre leurs objectifs sur le fond. Or c'est bien pour cela que nous avons été élus.



UN ACCORD AUX COULEURS DE LA MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE ET DES INDÉPENDANTS

Ne boudons pas notre joie : il s'agit bien ici d'un formidable succès pour la majorité présidentielle et les indépendants. Nous avons obtenu la présidence de l'Assemblée avec Hélène DEGRYSE, numéro 2 sur la liste menée par Thierry MASSON : Majorité présidentielle et indépendants pour les Français du Benelux. Élu aux Pays-Bas, c'est la première femme à présider cette assemblée.

Nos objectifs de peser sur les sujets de fond, essentiels pour les Français de l'étranger, ont également été atteints grâce à l'accord passé entre les présidents de groupe. Le groupe IDP préside la commission de l'Enseignement, Affaires culturelles, Audiovisuel extérieur et Francophonie, avec Jean-Hervé FRASLIN (Madagascar). L'environnement est également une pièce essentielle de nos priorités politiques. Nous avons obtenu la vice-présidence de la commission du Développement durable et Commerce extérieur, confiée à Bruno PLUDERMACHER (Allemagne). Nous pourrions ainsi proposer la réforme nécessaire de l'AFE, poursuivre celle de l'enseignement à l'étranger et travailler sur les questions environnementales en créant une nouvelle vice-présidence dédiée à ces questions en particulier.

AU TRAVAIL POUR LES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

Nous avons d'ores et déjà soulevé une première question sur le télétravail des transfrontaliers qui ne peuvent pas continuer à attendre tous les six mois une éternelle prolongation des dérogations aux conventions fiscales. Après avoir été choisi comme négociateur du groupe IDP, les membres ont élu Thierry MASSON à la présidence du groupe.

Nous sommes déterminés à faire vivre ce collectif, uni sur des valeurs communes, et impatients de nous mettre au travail après cette trop longue période électorale, qui a débuté avant la crise sanitaire. Nous souhaitons qu'ensemble, nous puissions peser de tout notre poids pour défendre les intérêts des Français de l'étranger. Bien sûr, les membres du groupe IDP siègent dans les six commissions prévues par la loi. Nous avons également obtenu une représentation à l'action culturelle avec Alexandre COL (Suisse).

Enfin, notre groupe sera aussi représenté au sein du bureau de l'Assemblée – cet organe-clé pour le fonctionnement de notre institution – par Franck BARTHÉLEMY, conseiller des Français d'Inde, où siège également Hélène DEGRYSE. Ces derniers ont épaulé Thierry MASSON et Patricia CONNELL (Royaume-Uni), notre vice-présidente de groupe, pendant toutes les négociations avec les autres groupes.

ET MAINTENANT

L'accord entre la majorité présidentielle et les indépendants s'inscrit dans le temps long de la nouvelle mandature de cinq ans, en respectant toutes nos différences. Avec nos représentants au sein de chaque commission, nous allons fixer des priorités communes au service des Français de l'étranger partout dans le monde. Nous allons les porter en sessions et en intersessions tout au long de l'année.

Notre groupe a vocation à s'élargir pour accueillir toutes celles et ceux qui souhaitent participer à la transformation de la vie des Français à l'étranger et qui partagent nos valeurs communes. Il sera clé dans cette nouvelle Assemblée.

PROTÉGER LES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

Notre groupe a fait de la sécurité des Français établis hors de France un axe central de ce mandat. Dans un contexte international marqué par la multiplication des crises et par la dégradation de l'environnement géopolitique, nous avons défendu une conviction simple : les élus des Français de l'étranger doivent être pleinement intégrés aux dispositifs de gestion de crise mis en place par les postes diplomatiques et consulaires.

Nous avons ainsi plaidé pour une meilleure association des élus à l'ensemble de la chaîne de sécurité, qu'il s'agisse de la circulation de l'information, de la préparation des dispositifs d'alerte ou de la clarification de leur rôle en situation de crise.

Cette exigence s'est traduite concrètement par l'adoption d'une motion d'urgence demandant l'organisation de conseils consulaires au format sécurité, l'intégration systématique des élus dans les chaînes de communication entre consulats et chefs d'îlots, leur participation régulière aux exercices de sécurité, ainsi qu'une meilleure prise en compte de leur engagement, y compris dans les conditions matérielles de leur participation aux comités compétents.

Conscients des défis actuels, nous nous sommes engagés à renforcer la gestion des chefs d'îlots, responsables de la coordination de la sécurité dans des zones spécifiques. Nous avons préconisé une mise à jour régulière des listes de Français rattachés à chaque îlot et l'organisation d'exercices d'alerte périodiques

“Il devient impératif qu'en cas de crise, les élus de proximité que nous sommes, soyons traités au même niveau que les chefs d'îlot.”



AVRAHAM BENHAIM
PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE LA SÉCURITÉ (2021-2023)

SOUTIEN AUX PME ET À L'ENTREPRENEURIAT À L'ÉTRANGER

Notre groupe s'est engagé à soutenir et à accompagner le développement des Entreprises de Français à l'Étranger (EFE), afin qu'elles contribuent pleinement au rayonnement économique de la France dans le monde. Nous nous sommes attachés à identifier leurs besoins, à renforcer leur compétitivité et à créer les conditions favorables à leur ancrage local, tout en intégrant des objectifs de développement durable.

Nous avons interrogé divers acteurs du commerce extérieur pour dresser un portrait des dispositifs d'accompagnement existants et en mesurer l'efficacité. Dans une approche intégrée, nous avons travaillé sur les synergies entre politique commerciale et objectifs écologiques, afin d'orienter les EFE vers des modèles plus responsables. De plus, des actions de formation, comme celles liées à la transition environnementale, ont été mises en place afin de sensibiliser les élus et les EFE aux enjeux climatiques, tandis que le Prix du Développement Durable permet de mettre à l'honneur les initiatives exemplaires.

En associant étroitement les élus et les EFE, notre objectif est de renforcer leur rôle dans le développement économique international de la France. Cette approche ambitieuse vise à favoriser l'essor d'entreprises plus compétitives, responsables et reconnues, tout en assurant un impact positif et durable sur les communautés et l'environnement.

“Il existe de nombreux points de convergence entre développement durable et commerce extérieur. Nous allons continuer à explorer ces convergences.”



BRUNO PLUDERMACHER

**VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DU
COMMERCE EXTERIEUR**

36ÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

LE DÉBUT DU TRAVAIL EN COMMISSION

MISE EN PLACE DES COMMISSIONS ET PREMIÈRE BATAILLE GAGNÉE POUR NOS ASSOCIATIONS!

En mars, le travail en commission a débuté. Les commissions adoptent des rapports, des avis, des résolutions et des motions qui seront soumis au vote de l'assemblée plénière. Elles peuvent également auditionner des personnes (parlementaires, fonctionnaires, universitaires, experts, etc...)

LES MEMBRES DU GROUPE IDP DÉTERMINANTS DANS LE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS FRANÇAISES

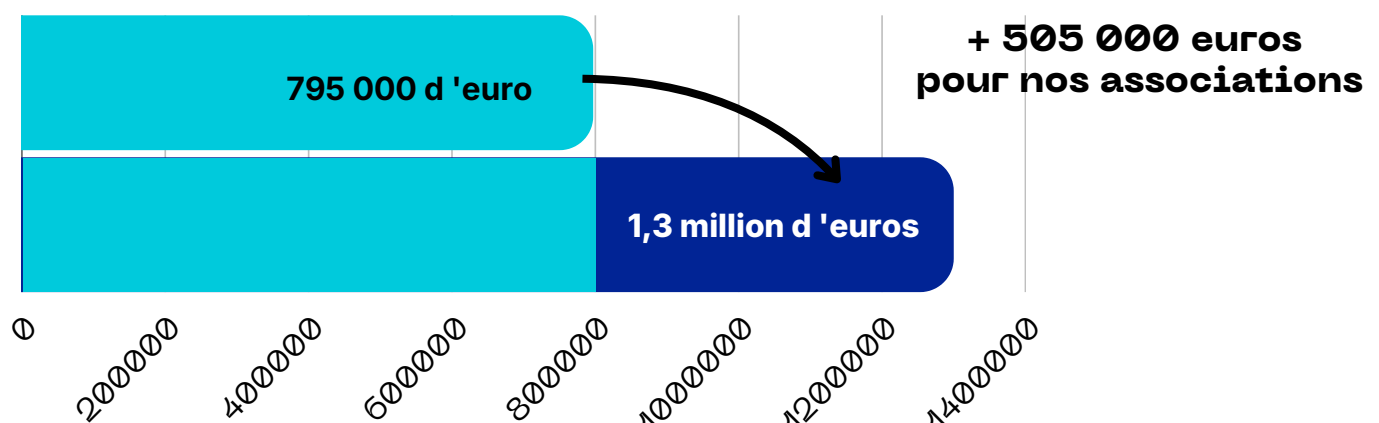
À l'issue de la réunion de la commission consultative d'aide aux associations, seuls 38 % des dossiers initialement sélectionnés par les conseillers des Français de l'étranger (94 sur 242) avaient été retenus et 38 dossiers avaient été revus à la baisse. Seuls 795 000 euros de crédits avaient été alloués, soit moins de 40% des deux millions d'euros prévus par l'Etat.

Constatant un dysfonctionnement et une injustice envers les associations, une deuxième réunion a été organisée à la demande du groupe Indépendants, Démocrates et Progressistes. Grâce au travail intense des membres du groupe qui ont défendu les dossiers pendant cinq heures et avec l'appui de notre ministre Jean-Baptiste LEMOYNE, celle-ci a été couronnée de succès: 76% des demandes ont été acceptées (183 sur 242 demandes), pour un montant total d'1,3 million d'euros.



Franck Barthélémy et le Ministre Jean-Baptiste Lemoigne

● Prévu initialement ● Grâce à l'action du groupe IDP



SIMPLIFIER LES SERVICES CONSULAIRES

La simplification et la dématérialisation des services consulaires sont essentielles pour améliorer l'accès des Français de l'étranger aux démarches administratives. Face aux difficultés rencontrées pour obtenir des rendez-vous dans plusieurs circonscriptions consulaires, notre groupe a soutenu la mise en place d'une nouvelle plateforme de prise de rendez-vous. Cette initiative vise à faciliter l'accès aux services consulaires, notamment pour le renouvellement des passeports et des cartes d'identité.

Nous avons encouragé la définition d'indicateurs de performance pour évaluer l'efficacité de cette plateforme et identifier les circonscriptions en tension. Par ailleurs, la mise en place de "France Consulaire" a été un succès, avec un taux de satisfaction des usagers supérieur à 90 %. Ce service offre un soutien direct aux Français partout dans le monde, simplifiant ainsi leurs démarches administratives.

En ce qui concerne le renouvellement des passeports et des cartes nationales d'identité, des efforts ont été déployés pour améliorer les délais de traitement et l'accessibilité des services. Les usagers peuvent désormais effectuer une pré-demande en ligne, ce qui permet de gagner du temps lors du dépôt du dossier. De plus, des expérimentations sont en cours pour permettre aux Français résidant à l'étranger de renouveler leur passeport en ligne, sans se déplacer au consulat.

Notre groupe demeure engagé à soutenir ces initiatives visant à simplifier et moderniser les services consulaires, afin de répondre efficacement aux besoins des Français de l'étranger.

“Comme pour le problème de prise de rendez-vous à San Francisco, la société civile peut parfois avoir des solutions concrètes là où l'administration peine à répondre aux attentes.”



LOÏC LE GLAND

37ÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

ÉCHANGES AVEC LE DÉLÉGUÉ DU DÉFENSEUR DES DROITS, CHARGÉ DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

À l'initiative des membres de notre groupe, nous avons rencontré Monsieur Patrick NICOLOSO, ancien ambassadeur en Haïti et délégué du Défenseur des droits, en charge des Français de l'étranger.

Depuis 2016, le Défenseur des droits a créé des délégués spécialement chargés des Français de l'étranger. Le Défenseur des droits est une autorité constitutionnelle indépendante chargée de défendre les droits et libertés des citoyens dans le cadre de leurs relations avec les administrations de l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics et organismes chargés d'une mission de service public.

Tout Français de l'étranger qui a des difficultés à faire reconnaître ses droits et libertés dans ses relations avec les autorités publiques peut s'adresser gratuitement à l'un des quatre délégués pour les Français de l'étranger: M. NICOLOSO, Brigitte BONNAUD, Patricia des FORGES ou Emmanuel ROUSSEAU.

10 AVANCÉES POUR LES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

UN GROUPE MOTEUR AU SEIN DE L'ASSEMBLÉE POUR LES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

La session d'octobre s'est inscrite dans le prolongement des travaux de commission du mois de mars avec les premiers progrès et la présentation des rapports et résultats des différents groupes de travail. Cette session a été un succès pour le groupe IDP avec 10 avancées décisives grâce au travail de nos membres.

RENFORCER LES MOYENS HUMAINS DES CONSULATS

Les effectifs du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères augmenteront pour la première fois en 30 ans avec plus de 100 nouveaux ETP (équivalents temps plein) inscrits au budget 2023. Notre groupe a porté une résolution, au sein de la commission des Finances, visant à ce que cette augmentation des moyens humains bénéficie prioritairement aux activités consulaires.



*Discours d'ouverture du
Ministre Olivier Becht*

LA GARANTIE DE SERVICES CONSULAIRES DE QUALITÉ

L'une des priorités du groupe est la qualité des services consulaires. L'Assemblée des Français de l'étranger a demandé au gouvernement de réaliser, d'ici mars 2023, une évaluation des effectifs et des conditions de travail dans l'ensemble des postes consulaires et de fournir un retour d'expérience complet sur France Consulaire et sur les opérations de dématérialisation.

AVOIR UNE RÉSIDENCE DE REPLI EN FRANCE

Engagement pris par le Président de la République, notre groupe a proposé et fait adopter une résolution pour que l'Assemblée des Français de l'étranger soit étroitement impliquée dans les travaux préparatoires de l'Assemblée nationale et du Sénat sur le sujet. Par ailleurs, une seconde résolution a été adoptée, appelant à la création d'un troisième statut de résidence.

EQUIPER LES CHEFS D'ÎLOT POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DES FRANÇAIS

Notre groupe a soutenu une résolution visant à s'assurer que les chefs d'îlot et leurs adjoints soient systématiquement équipés de radios à haute fréquence (VHF) et que des tests mensuels soient effectués. Le chef d'îlot est un point de relais auprès d'un groupe de Français dans un pays. Lorsqu'une situation d'urgence se produit, il doit se tenir informé de l'évolution de la situation et des consignes du Consulat général. Il fait remonter vers le Consulat général les informations relatives aux personnes en situation difficile: malades, blessés, personnes âgées, enfants isolés, etc.



Baudouin de Marcellus (Espagne)

ÉTENDRE LES BOURSES SCOLAIRES AUX CLASSES MOYENNES

Sous l'impulsion du Président de la Commission chargée de l'enseignement, issu de notre groupe, l'Assemblée des Français de l'étranger engage une étude sur l'aide à la scolarité des élèves français dans les établissements français à l'étranger. En consultant tous les conseillers des Français de l'étranger, cette étude aura pour objectif de réaliser un état des lieux actualisé du processus d'attribution des bourses scolaires. Elle permettra ensuite d'engager une réflexion sur l'extension des bourses aux classes moyennes, en étudiant le relèvement du plafond de revenus en dessous duquel les familles peuvent recevoir des bourses.



Jean-Hervé Fraslin (Madagascar)

APRÈS LE COVID, PROTÉGER LA SANTÉ MENTALE DES ÉLÈVES

L'Assemblée des Français de l'étranger a adopté une résolution visant à approfondir le suivi des questions de santé mentale des élèves, particulièrement fragilisés pendant la période du Covid, et à généraliser des outils d'accompagnement au sein du réseau de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE).

LUTTER CONTRE LES ABUS SUR LES CERTIFICATS DE NATIONALITÉ

Constatant des demandes abusives de certificats de nationalité française par certains postes consulaires, l'Assemblée des Français de l'étranger a demandé que la Direction des Français à l'étranger et de l'Administration Consulaire (DFAE) rappelle aux postes consulaires le dispositif législatif et réglementaire régissant la délivrance des titres et qu'elle veille à sa stricte application.

MIEUX FINANCER LES PROJETS ASSOCIATIFS POUR L'ÉGALITÉ

Défendue par notre groupe, l'Assemblée des Français de l'étranger a adopté une résolution visant à modifier les critères de financement du programme de soutien associatif des Français à l'étranger afin d'y inclure explicitement les projets favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que le soutien aux droits des femmes. Par ailleurs, pour ce type d'aide, le montant sollicité doit être inférieur à 20 000 euros. Notre groupe a obtenu que l'Assemblée demande à ce que cette limite soit portée à 50 000 euros.



Patricia Connell (Royaume-Uni)

COMPENSER LES TRAJETS POUR NOTRE ASSEMBLÉE

Le vent tourne à l'Assemblée des Français de l'étranger !

Sous l'impulsion de notre groupe, l'Assemblée a décidé de mettre en place une compensation carbone pour les déplacements des conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger lors des sessions sur toute la durée de la mandature.

ADOPTER UNE APPROCHE TRANSVERSALE POUR LE CLIMAT

L'Assemblée des Français de l'étranger s'est donnée les moyens réglementaires d'examiner en urgence toute résolution avant qu'elle soit adoptée en plénière afin de prendre en compte le développement durable et l'impact environnemental, via sa commission du Développement Durable.



Dépôt de gerbes sur la tombe du soldat Inconnu par les élus des Français de l'étranger

LA CULTURE AU CŒUR DE L'ACTION DE L'ÉTAT

La culture joue un rôle central dans le rayonnement international de la France et dans le renforcement du lien avec nos compatriotes à l'étranger. À travers ses institutions et initiatives, l'État met en œuvre une politique culturelle ambitieuse pour promouvoir la langue française, le patrimoine, et les expressions artistiques contemporaines. Pour ce faire, le Conseil d'Orientation Stratégique pour l'Action Culturelle de l'État joue un rôle central dans la coordination des efforts culturels français à l'étranger.

Le Conseil se concentre sur trois axes majeurs : la diffusion de la langue française, avec le soutien aux instituts culturels ; l'accès universel aux arts grâce à la numérisation et aux partenariats locaux ; et la préservation du patrimoine. Face aux défis contemporains, le Conseil intègre des solutions numériques pour élargir l'accès aux ressources culturelles et intègre des initiatives écoresponsables dans ses projets. Ces efforts visent à rendre la culture française plus accessible et inclusive.

Notre groupe est convaincu que la culture est un vecteur d'unité et d'émancipation pour tous les Français, où qu'ils soient. Nous plaidons pour une synergie accrue entre les réseaux culturels français et les communautés locales, afin de créer des ponts et des échanges enrichissants.



“La culture est un pilier essentiel de l'émancipation et du rayonnement. Nous plaidons pour un meilleur accès à la culture, pour qu'elle inspire, rassemble et enrichisse chaque Français, où qu'il se trouve.”

ALEXANDRE COL

RENFORCER L'ÉTHIQUE, L'INTÉGRITÉ ET LA TRANSPARENCE AU SEIN DE L'ASSEMBLÉE

Depuis plusieurs années, notre groupe défend avec constance l'exigence d'éthique, de transparence et d'intégrité au sein de l'Assemblée des Français de l'étranger. Convaincus que la confiance dans l'action publique repose aussi sur l'exemplarité des élus, nous avons souhaité faire progresser au sein de l'AFE une réflexion structurée sur la déontologie, dans le prolongement des travaux engagés de longue date autour de la proposition formulée par Robert Badinter.

Cette ambition a trouvé une traduction politique claire lorsque notre groupe a relancé explicitement la création d'un comité d'éthique au sein de l'Assemblée, en proposant qu'il porte le nom de « comité Badinter », en hommage à la réflexion engagée dès 2011. Cette initiative n'est pas restée symbolique. Elle a ouvert la voie à un travail concret, transpartisan et approfondi, qui a conduit à la mise en place d'un groupe de travail « Éthique et intégrité », chargé de renforcer les bonnes pratiques, de promouvoir des principes déontologiques communs et de consolider la confiance des citoyens dans notre Assemblée.

Une étape décisive a été franchie avec l'adoption à l'unanimité, en séance plénière, de la création du comité. En rappelant que les conseillers exercent leurs fonctions avec diligence, bienveillance, probité et engagement au service de l'intérêt général.

« Ce qui m'a animée tout au long de ce travail, c'est la volonté de construire, au-delà des sensibilités politiques, un cadre commun qui grandisse notre institution. L'éthique n'appartient à aucun camp : elle nous engage toutes et tous. »



AFE/Nicolo Revelli Beaumont/Sipa

PASCALE RICHARD

38ÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

Lors de la session, une élection a été organisée pour désigner les représentants des Conseillers des Français de l'étranger au conseil d'administration de l'AEFE. Madeleine BEN NACEUR, élue indépendante en Tunisie, a été désignée candidate titulaire par le groupe IDP, avec David FRANCK (Ukraine) en suppléant. Malgré le soutien de deux autres groupes (Indépendants & Solidaires et Indépendants), notre candidate n'a pas obtenu la majorité (42 contre 45 voix). Le groupe de droite a apporté ses voix à la candidate écologiste, ce qui a modifié l'équilibre politique du conseil d'administration.

10 AVANCÉES POUR LES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

DU NOUVEAU À L'AFE : 100% DES RÉOLUTIONS ONT OBTENU UNE RÉPONSE

Le Ministre Olivier BECHT avait pris l'engagement de répondre à toutes les résolutions adoptées lors de la 37ème session. C'est chose faite, puisque 100 % des résolutions adoptées en octobre 2022 ont reçu une réponse lors de la session de mars 2023. Nous voulons aller plus loin. Notre groupe a obtenu la constitution d'un groupe de travail sur les résolutions afin d'améliorer leur rédaction, de réduire leur nombre et de professionnaliser leur suivi.

Nous sommes convaincus que cette initiative aidera à renforcer leur impact et donc la représentation des conseillers des Français de l'étranger. Le groupe IDP est fier de changer le visage de l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE) et de contribuer à en faire une assemblée qui travaille mieux et qui apporte une réelle valeur ajoutée aux Français de l'étranger.



La députée Anne Genetet lors de la session d'ouverture

L'AFE, UN PARTENAIRE PRIVILÉGIÉ DU GOUVERNEMENT :

CONSULTATIONS RENFORCÉES

Retraites, Service National Universel et Pass culture et éducation : l'AFE est désormais consultée plus régulièrement. Le ministre délégué en charge des Français de l'étranger, M. Olivier BECHT, a formellement saisi la commission de l'Enseignement, des Affaires culturelles et de la Francophonie sur l'extension du Pass Culture et du Pass Éducation Langue Française aux Français de l'étranger. De même, la Secrétaire d'État chargée de la jeunesse, Mme Sarah EL HAÏRY a consulté la présidente de l'AFE sur la mise en place du Service National Universel à l'étranger. Enfin, le ministre délégué en charge des Français de l'étranger a transmis la demande des élus à l'AFE de faire partie du groupe de travail sur les retraites des Français de l'étranger, annoncé par le ministre du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion, M. Olivier DUSSOPT. Ces consultations témoignent de la reconnaissance du travail des élus consulaires et de l'engagement du gouvernement à le prendre en compte dans la préparation des lois.

LA RÉSIDENCE DE REPLI EN ACTION : UN GROUPE DE TRAVAIL AVEC UN CALENDRIER RESSERRÉ

Nous nous félicitons de l'annonce du Ministre de l'Action et des Comptes publics, M. Gabriel ATTAL, et du Ministre délégué aux Français de l'étranger, M. Olivier BECHT, de la création d'un groupe de travail sur le sujet, avec un calendrier resserré pour mener à bien son travail au premier semestre 2023. La commission des Finances de l'AFE travaille actuellement à un rapport qui devrait être présenté en octobre 2023. Le groupe IDP a obtenu que l'AFE soit représentée dans ce groupe de travail pour mener à bien cet engagement présidentiel.

SIMPLIFICATION FISCALE POUR LES NON-RÉSIDENTS : L'AFE DEMANDE UN SIMULATEUR

L'AFE s'est prononcée en faveur de la création d'un logiciel de gestion de l'imposition des non-résidents pour faciliter les démarches fiscales des contribuables français non-résidents. Adoptée à l'unanimité, la résolution demande également la mise en place d'un simulateur fiable, permettant notamment une simplification et un calcul automatique des taux d'imposition, ainsi que l'automatisation de certaines tâches liées aux remboursements. Pour ce faire, il est recommandé d'utiliser le Fonds de Transformation de l'Action Publique, qui finance déjà la refonte du Registre national d'identité des Français de l'étranger. Notre groupe a soutenu que ce simulateur s'inspire des initiatives existantes issues de la société civile.

INVESTISSEMENT MASSIF DANS LA DIPLOMATIE : 700 POSTES ET 8 MILLIARDS D'EUROS D'ICI 2027

Le groupe IDP se réjouit de l'annonce faite par le président de la République le 16 mars 2023, à la clôture des États généraux de la diplomatie, d'une augmentation de plus de 20 % des ressources allouées au ministère, qui atteindra près de 8 milliards d'euros en 2027. Par ailleurs, 700 nouveaux postes ETP à temps plein seront créés au cours des quatre prochaines années.

Cette augmentation intervient après 30 ans de réduction des ressources par les gouvernements précédents.



Frédéric Schauli (Luxembourg)

SERVICE FRANCE CONSULAIRE : COUVERTURE ÉTENDUE ET TEMPS D'ATTENTE RÉDUIT

Vous n'arrivez pas à joindre votre consulat par téléphone ? France Consulaire est un service qui répond à toutes les questions des Français de l'étranger avec une durée d'attente de moins de 15 secondes. Ce service, doté de 25 personnes, traite les appels provenant de 22 pays (Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Grèce, Hongrie, Irlande, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Moldavie, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Suède). Le gouvernement a confirmé le calendrier ambitieux de déploiement du Service France Consulaire pour couvrir un Français de l'étranger sur deux d'ici fin 2023. L'extension se poursuivra en 2024. Cette expansion sera rendue possible grâce à l'augmentation des effectifs du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Un engagement présidentiel est en passe d'être rempli.

AVOIR UNE RÉSIDENCE DE REPLI EN FRANCE

Engagement du Président de la République, notre groupe a proposé et fait adopter une résolution pour que l'Assemblée des Français de l'étranger soit étroitement impliquée dans les travaux préparatoires de l'Assemblée nationale et du Sénat sur le sujet. Par ailleurs, une seconde résolution a été adoptée, appelant à la création d'un troisième statut de résidence.

LE PASS CULTURE FRANCHIRA LES FRONTIÈRES : UN ACCÈS ÉLARGI AUX FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER L'AFE a adopté une résolution visant à étendre l'accès au Pass Culture à tous les jeunes Français inscrits au Registre des Français établis hors de France, qu'ils soient ou non scolarisés dans une école du réseau de l'enseignement français à l'étranger. Le groupe IDP a demandé que les jeunes puissent également bénéficier de ce pass lors de leurs séjours en France, au même titre que les jeunes Français résidant sur le territoire national. Le groupe a également proposé le développement d'une offre spécifique pour les Français de l'étranger dans leur pays de résidence, qui leur permettrait d'accéder aux activités et offres culturelles françaises à l'étranger, en partenariat avec des Instituts français, Alliances françaises, librairies, cinémas et théâtres français, etc.



Pascale Richard (Etats-Unis)

VERS UN ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER RENFORCÉ : RÉUNIONS CONSULAIRES DÉDIÉES

Le groupe IDP appelle les Conseillers des Français de l'étranger à organiser une réunion de leur Conseil consulaire en avril ou mai 2023 spécialement dédiée à la consultation lancée par la Ministre de l'Europe et des affaires étrangères, Mme Catherine COLONNA, sur l'enseignement français à l'étranger. L'AFE a adopté une résolution visant à ce que les informations nécessaires soient fournies en amont aux membres du Conseil consulaire afin que cette réunion permette de dresser un état des lieux du réseau scolaire, pays par pays.

NOUVEAU PASS ÉDUCATION LANGUE FRANÇAISE : SOUTENIR L'APPRENTISSAGE À L'ÉTRANGER

L'AFE a adopté une résolution proposant la création d'un Pass Éducation Langue Française destiné à soutenir l'apprentissage de la langue française pour tous les enfants et jeunes Français de 3 à 25 ans, avec une priorité accordée à ceux qui ne sont pas scolarisés dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger. Pour cela, des partenariats seront mis en place avec des associations FLAM, les Alliances françaises, les Instituts français, le Centre National d'Éducation à Distance (CNED), ainsi qu'avec d'autres organismes agréés pour l'enseignement de la langue française.



Franck Barthélémy (Inde)

PRIX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : RECONNAISSANCE POUR LES ENTREPRISES ENGAGÉES

Le groupe IDP se réjouit que le Prix du développement durable ait été mis à l'honneur grâce au patronage du Ministre délégué chargé des Français de l'étranger, Olivier BECHT, et de son intervention pour débloquer le budget. Ce prix vise à mettre en lumière les entreprises et entrepreneurs français ayant mené des projets dans le domaine du développement durable.



MODERNISER LES SERVICES PUBLICS POUR LES FRANÇAIS

Notre groupe s'est engagé pour moderniser concrètement les services publics destinés aux Français établis hors de France. Sur l'identité numérique certifiée, le vote par internet, les procurations dématérialisées et, plus largement, la simplification des démarches, des avancées réelles ont été obtenues. Elles traduisent une évolution claire : nous passons d'une dématérialisation encore partielle à une chaîne numérique plus cohérente, plus sûre et mieux adaptée aux réalités de nos compatriotes à l'étranger.

Les progrès les plus visibles concernent d'abord l'état civil, avec le déploiement du registre d'état civil électronique, qui permet désormais une délivrance largement dématérialisée des actes et une nette réduction des délais. Dans le même temps, l'identité numérique certifiée a été généralisée dans le réseau consulaire, ouvrant l'accès à de nouveaux usages pour les démarches les plus sensibles. Cette évolution a notamment permis de rendre possibles, pour les usagers concernés, des procurations entièrement dématérialisées, ce qui constitue une avancée majeure en matière de simplification administrative.

Cette dynamique s'est aussi étendue au vote par internet, avec l'intégration de l'identité numérique certifiée comme modalité supplémentaire d'authentification. Plus largement, elle s'inscrit dans un mouvement de modernisation plus vaste touchant les démarches consulaires. Notre groupe se félicite de ces résultats concrets. Il reste encore des obstacles techniques et des disparités selon les zones, mais une étape décisive a été franchie : la bascule numérique est désormais engagée.

« Moderniser les services publics, ce n'est pas empiler des outils numériques : c'est rendre la vie concrètement plus simple à des millions de Français qui, depuis l'étranger, se battent parfois des mois pour une démarche administrative. »



FRÉDÉRIC SCHAULI

POUR UNE JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ POUR LES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

Notre groupe a régulièrement alerté sur la situation de la Journée défense et citoyenneté pour les Français établis hors de France. Nous avons dénoncé une inégalité devenue difficilement acceptable : alors que la JDC demeure nécessaire pour de nombreuses démarches et droits, son organisation à l'étranger est restée trop limitée, incomplète ou inadaptée aux réalités de nos jeunes compatriotes vivant hors de France.

Nos interpellations ont permis de faire progresser la prise de conscience politique sur ce sujet. L'administration a reconnu la nécessité d'adapter le dispositif, notamment à travers la réflexion engagée sur une JDC en ligne pour les Français de l'étranger. Ce travail a eu le mérite de poser clairement les enjeux et de faire apparaître les obstacles à lever, qu'ils soient juridiques, techniques ou organisationnels. Dans le même temps, la question du maintien ou du rétablissement de formats aménagés, voire présentiels lorsque cela est possible, a été remise au cœur des échanges.

Pour autant, à ce stade, aucune solution pleinement stabilisée et généralisée n'a encore été mise en place. Si le sujet est désormais identifié, documenté et porté politiquement, il reste à transformer cette prise de conscience en réponse concrète, lisible et accessible pour l'ensemble des Français de l'étranger. Notre groupe continuera donc à défendre une solution effective, équitable et adaptée, afin qu'aucun jeune Français hors de France ne soit pénalisé dans l'accès à ses droits du seul fait de son lieu de résidence.

« La citoyenneté ne s'arrête pas aux frontières de l'Hexagone. C'est à la République d'aller à la rencontre de sa jeunesse, où qu'elle se trouve, et de lui offrir les mêmes repères, les mêmes devoirs et les mêmes droits. »



BAUDOQUIN DE MARCELLUS

39ÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

OUVERTURE DE LA 39ÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER AU PALAIS D'IENA

Cette session s'est ouverte par l'intervention de Thierry BEAUDET, président du Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE), troisième assemblée de France, devant les élus de l'AFE. Cette visite a permis aux commissions de l'AFE et du CESE de lancer une collaboration qui devrait se poursuivre, notamment sur la question de l'IA. Le groupe salue l'engagement du Ministre Olivier BECHT et des agents du ministère, qui ont permis, une fois encore, que les résolutions de la session précédente obtiennent systématiquement une réponse. Ces réponses sont également plus détaillées que par le passé, démontrant une montée en puissance de l'AFE, dont le secrétariat sera dorénavant doté d'un emploi permanent à temps plein, tel que demandé par notre groupe.

LES 10 AVANCÉES ET 1 REGRET POUR LES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

INDEMNITÉS DES ÉLUS : ENGAGEMENT TENU !
Le groupe salue l'engagement tenu du Ministre délégué, Olivier BECHT, d'augmenter les indemnités des conseillers des Français de l'étranger. Ces indemnités, qui n'étaient pas indexées sur le point d'indice de la fonction publique jusqu'à maintenant, seront revalorisées de 6,34 % à partir du 1^{er} janvier 2024. Le groupe se félicite de l'annonce de la prise en charge anticipée des frais de voyage, qui facilitera considérablement les déplacements des élus pour remplir leurs missions.

INSPECTIONS URGENTES POUR LA CAISSE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

À la suite des auditions menées lors de cette session, la situation financière de la Caisse des Français de l'étranger a été jugée préoccupante. De ce fait, l'AFE demande la mise en œuvre de deux missions d'inspection : l'une par l'Inspection générale des Affaires sociales sur sa situation globale, et l'autre par l'Inspection générale des Finances sur sa situation financière. L'AFE recommande d'associer le conseil d'administration de la CFE à ces inspections et qu'à l'avenir une ligne budgétaire lui soit dédiée dans le Projet de loi de Finances.



Séance plénière de l'AFE au Conseil Économique, Social et Environnemental

ENTRETIEN AU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR SUR LE PROJET DE LOI SUR L'IMMIGRATION

La commission des Lois de l'AFE a rencontré le cabinet du ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, pour discuter d'un possible impact du projet de loi sur la situation des Français de l'étranger. Cette rencontre a permis de mettre en avant la valeur ajoutée des Français de l'étranger, en exprimant ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas en matière d'immigration dans nos pays d'accueil, tout en encourageant les autorités à consulter les élus des Français de l'étranger. Le cabinet du ministre a confirmé que le canal était à présent ouvert pour toutes les questions nous concernant !

UNE AUGMENTATION INÉDITE DANS LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2024

La Mission "Action extérieure de l'État" connaît sa plus forte hausse (+ 11 %) depuis 2005. Dans le Programme 151 dédié aux Français de l'étranger et aux services consulaires, l'augmentation des crédits vise à améliorer la qualité des services. Le budget de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger augmente de 14,8 M€ en 2024, principalement pour les bourses scolaires et l'accompagnement des élèves en situation de handicap. S'agissant du budget des bourses scolaires, le groupe sera attentif à l'évolution de l'inflation et à la possible hausse des effectifs dans les établissements du réseau, ce qui pourrait se traduire par une augmentation des besoins.

LE PRIX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE PÉRENNISÉ

Le mardi 25 octobre s'est tenue la deuxième édition du Prix du Développement Durable de l'AFE. Nous sommes heureux de vous annoncer que le lauréat de cette année est Jean-Baptiste WIROTH, cofondateur de l'Institut de Mécanique Vélo du Cap. Le groupe tient à exprimer sa profonde gratitude envers le Ministre délégué Olivier BECHT pour avoir accepté de parrainer l'organisation du Prix cette année. Le Ministre a également réaffirmé la pérennité de ce prix sous son patronage, en attendant qu'il atteigne son autonomie financière.

RENFORCEMENT DE L'AIDE JURIDIQUE POUR LES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

L'AFE a adopté deux résolutions proposant l'inclusion des Français de l'étranger dans les dispositifs d'aide juridique. La première résolution cherche à améliorer le système informatisé de demande d'aide juridictionnelle en ligne, en rendant l'outil plus adapté aux Français de l'étranger et en permettant le dépôt de demandes pour autrui. La seconde résolution requiert une campagne de communication pour informer les Français de l'étranger sur les dispositifs d'aide juridique, avec une diffusion via les sites web des consulats.

COLLABORATION ACCRUE AVEC LES ÉLUS

L'AFE a adopté deux résolutions visant à mieux associer les Conseillers à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) et à la Fresque du Climat. Reconnaisant le rôle crucial de l'ADEME dans le Projet France 2030, l'AFE demande aux postes consulaires d'informer les élus sur le rôle de l'ADEME, en encourageant l'adhésion à son Club International. Elle demande également de promouvoir la Fresque du Climat et d'intégrer celle-ci dans la formation des élus.



NOUVEAU PASS ÉDUCATION LANGUE FRANÇAISE

Le groupe se félicite de l'allocation de 1M d'euros pour la création d'un Pass Éducation Langue Française, visant à soutenir l'apprentissage du français pour tous les jeunes Français âgés de 6 à 11 ans. Le groupe souhaite également la mise en place de partenariats avec des associations FLAM, les Alliances françaises, les Instituts français, le Centre National d'Éducation à Distance ainsi que d'autres organismes agréés pour l'enseignement de la langue française.

PREMIÈRE VISITE DU CENTRE DE CRISE

La commission de Sécurité de l'AFE a été reçue, pour la première fois durant cette mandature, par le nouveau directeur du Centre de Crise et de Soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Le directeur a présenté en détail les mesures prises lors du déclenchement d'une crise et la préparation pour une réponse rapide. La commission a souligné l'importance du rôle des élus des Français de l'étranger en cas de crise, malgré l'absence de dispositions réglementaires.

LE PRIX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE PÉRENNISÉ

Le Prix du développement durable de l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE) a été lancé en 2019, lors d'une précédente mandature, à l'initiative de membres de la commission du développement durable et du commerce extérieur, avec l'objectif de valoriser l'engagement concret des Français établis hors de France face aux grands défis environnementaux, économiques et sociaux.

À partir de 2021, la nouvelle mandature en a repris la responsabilité afin d'en garantir la continuité et, surtout, la pérennité. Si de nombreux membres de la commission restent étroitement associés à son orientation, le prix repose avant tout, sur le plan opérationnel, sur l'Association pour la promotion des Français de l'étranger, qui en assure l'organisation et le financement.

Lorsque Patricia Connell en a pris la présidence en 2021, la situation était critique : les caisses de l'association étaient vides, mettant clairement en péril l'existence même du prix. Par un travail déterminé de recherche de sponsors, de mobilisation de partenaires et de structuration financière, elle a permis de redresser la situation. Aujourd'hui, l'association dispose de ressources suffisantes pour garantir l'organisation d'une prochaine édition, assurant ainsi la pérennité d'un dispositif désormais solidement installé.

Ce prix est devenu, au fil des années, bien plus qu'une distinction : il constitue un véritable instrument de rayonnement politique et institutionnel de l'AFE, en mettant en lumière la capacité des Français de l'étranger à être des acteurs de solutions innovantes, responsables et engagées partout dans le monde.



“La transition verte est une dynamique qui est en train de se mettre en place et nous sommes là pour l’encourager et que celle-ci devienne une réalité le plus rapidement possible.”

PATRICIA CONNELL
PRÉSIDENTE DU PRIX DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'AFE

POUR UNE EXTENSION DES BOURSES SCOLAIRES

Sous l'impulsion du président de la commission de l'enseignement, membre de notre groupe, l'AFE a travaillé sur l'aide à la scolarité des élèves français dans les établissements homologués à l'étranger. Cette démarche visait à dresser un état des lieux actualisé du processus d'attribution des bourses scolaires, en consultant l'ensemble des conseillers des Français de l'étranger. L'objectif principal était d'envisager l'extension de ces bourses en réévaluant notamment le plafond de revenus permettant l'éligibilité à cette aide financière. Cela reflète notre engagement à rendre l'enseignement français à l'étranger plus accessible et équitable pour toutes les familles.

De plus, notre groupe soutient activement la mise en place d'un simulateur en ligne de quotité de bourses scolaires afin de permettre aux familles, d'estimer facilement le montant des bourses scolaires auxquelles elles pourraient prétendre. Nous souhaitons que cette initiative s'inscrive pleinement dans l'objectif présidentiel de l'AEFE Cap 2030, qui vise le doublement des effectifs d'élèves à l'horizon 2030.

Pour atteindre cet objectif ambitieux, il est essentiel de renforcer l'attractivité de l'enseignement français à l'étranger en rendant les établissements plus accessibles financièrement aux familles des classes moyennes. Ainsi, nous souhaitons conforter le budget alloué aux bourses scolaires, afin de soutenir davantage de familles et de promouvoir une politique éducative plus inclusive

“Nous devons veiller à une juste répartition des bourses scolaires afin de faciliter l'accès à l'enseignement pour les familles modestes et prévenir toute forme d'exclusion.”



JEAN-MARIE LANGLET

40ÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

La 40^e session de l'Assemblée des Français de l'Étranger (AFE), qui s'est tenue du 18 au 22 mars 2024, a été l'occasion de célébrer les 20 ans de l'AFE. Elle a également permis d'accueillir notre nouveau ministre, Franck RIESTER, chargé du Commerce extérieur, de l'Attractivité, de la Francophonie et des Français de l'étranger. Cette session a marqué une semaine de travail dense et active pour le groupe IDP.



10 AVANCÉES POUR LES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

FRANCE CONSULAIRE : NOUVEAUX PAYS COUVERTS ET PLUS GRANDE PLAGE HORAIRE
Le Ministre délégué, Franck RIESTER, a annoncé le plan de déploiement de la plateforme téléphonique France Consulaire. En 2024, la plateforme étendra sa couverture à l'Afrique et au Moyen-Orient, avant de s'élargir au reste du monde en 2025. Dès la fin mars 2024, l'Albanie, le Monténégro, la Serbie, l'Angola et le Cameroun bénéficieront de ce service, marquant la première extension hors Europe. À la fin avril, le déploiement continuera avec le Ghana, le Nigeria et le Gabon. Le ministre s'est engagé à tenir les élus informés des progrès réalisés, soulignant les efforts pour accélérer le déploiement. En réponse à notre groupe, le ministre a exprimé sa volonté d'élargir les heures de service à une plage horaire de 7 h à 23 h.

CONFIRMATION DES 30 NOUVEAUX POSTES DANS LE RÉSEAU CONSULAIRE

Notre groupe a rappelé que l'annulation de crédits décidée afin de s'adapter à l'évolution de la croissance intervenait dans un contexte de hausse continue du budget depuis 7 ans et d'une forte augmentation en 2024, après des décennies de baisse. Nous avons également eu la confirmation que cette annulation n'affecterait ni la création des 30 nouveaux Équivalents Temps Plein (ETP), ni les bourses scolaires. Le principe fixé est de ne pas impacter les services aux citoyens, grâce à des économies réalisées sur l'administration centrale. Par exemple, le budget publicitaire de Campus France sera réduit.



*Discours d'ouverture du
Ministre Franck Riester*

RECONNAISSANCE JURIDIQUE DES ENFANTS NÉS À L'ÉTRANGER PAR GPA

L'AFE a adopté deux résolutions importantes sur la transcription des actes d'état civil et la reconnaissance juridique des enfants nés à l'étranger par gestation pour autrui (GPA) ou procréation médicalement assistée (PMA). La première résolution vise à uniformiser la transcription des actes d'état civil étrangers, mais aussi à harmoniser les pratiques en matière de délivrance de laissez-passer et de passeports d'urgence. À cette fin, l'AFE demande que les postes consulaires harmonisent leurs pratiques. La seconde résolution propose de retranscrire dans la loi la jurisprudence en vigueur, afin de reconnaître juridiquement la filiation des enfants nés par GPA ou PMA à l'étranger comme une filiation adoptive.

GÉNÉRALISATION DE FRANCE IDENTITÉ

Le groupe continue de s'engager sur la modernisation des services publics et se félicite de l'annonce de la généralisation de l'application France Identité, effective depuis le 14 février 2024. Cette initiative marque un tournant significatif pour les Français résidant à l'étranger. Elle permet une identification numérique sécurisée, facilitant ainsi diverses démarches administratives sans nécessiter une présence physique. L'ambition derrière cette mesure est d'introduire une méthode d'identification renforcée et sécurisée, particulièrement pour des applications critiques telles que le vote en ligne et la délivrance des certificats de vie.



Frédéric Schauli et Jean-Marie Langlet

ASSISES DE LA PROTECTION SOCIALE POUR LES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

En octobre 2023, 17 parlementaires représentant les Français de l'étranger ont adressé un courrier au président des deux chambres du Parlement, relatif aux dispositifs d'aide sociale pour les Français de l'étranger, et ont plaidé pour la tenue d'Assises de la Protection Sociale des Français de l'Étranger. Notre groupe soutient cette initiative. Le ministre délégué a exprimé son soutien, reconnaissant l'importance de cette démarche et l'utilité des délibérations prévues. Il a également souligné la nécessité de définir précisément le cadre des discussions et des travaux à venir.



Alexandre Col (Suisse)

ÉLECTIONS EUROPÉENNES : + DE BUREAUX DE VOTE !

Le ministre Franck RIESTER a souligné l'importance des prochaines élections européennes. Il a insisté sur la communication claire des modalités électorales, en particulier sur l'enjeu de la double inscription pour les Français vivant au sein de l'Union européenne, les incitant à vérifier leur inscription sur les listes électorales. Un dispositif étendu de bureaux de vote sera déployé, avec environ 600 bureaux répartis sur 382 sites, complété par des tournées consulaires. Le ministre a insisté sur la mobilisation nécessaire pour augmenter la participation électorale et a rappelé l'échéance du 3 mai pour l'inscription sur les listes électorales consulaires.

ASSOCIATION DES ÉLUS À LA PROMOTION DE LA FRANCOPHONIE

Notre groupe a exprimé son souhait que les élus et les Français établis hors de France soient associés à la réflexion sur les priorités de la Francophonie et participent activement aux initiatives organisées par le réseau culturel, notamment lors des différents festivals et autres manifestations. Le ministre a accueilli positivement cette requête, mettant en avant l'opportunité de créer, à travers l'espace francophone, une résonance internationale. Il a exprimé le désir que les élus y jouent un rôle central. À cet effet, en préparation du 19^e Sommet de la Francophonie, il a indiqué qu'il explorerait comment les élus pourront être associés. Nous proposons qu'après le Sommet, nous étudions comment cette participation pourra être développée, en mobilisant les citoyens francophones expatriés de toutes nationalités dans chaque pays.



Stéphanie Le Vaillant (Espagne)

RÔLE DE L'ÉLU LORS DES CRISES

Notre groupe a toujours été attentif à l'importance de l'inclusion des élus dans le dispositif de prévention et de gestion des crises. Dans cette perspective, l'AFE a adopté une résolution préconisant leur intégration systématique au sein du dispositif de sécurité du consulat. Elle encourage l'amélioration de la communication entre tous les acteurs concernés et recommande la création d'un groupe de travail pour définir clairement les responsabilités des élus dans des situations de crise. Ces mesures visent à renforcer la préparation et la réponse aux situations d'urgence afin de protéger les Français vivant à l'étranger.



Loïc Le Gland (Etats-Unis)

PROMOTION DES MÉTIERS D'ART À L'ÉTRANGER

Notre groupe a soutenu une résolution visant à promouvoir les savoir-faire français dans les métiers d'art. Cette résolution demande que l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger initie des activités dans les lycées français à l'étranger afin d'atteindre cet objectif. Il s'agirait d'organiser des visites de "jeunes ambassadeurs des métiers d'art", de mettre en place des ateliers de découverte et de faire participer des professionnels à des forums de carrière. L'objectif est de sensibiliser les élèves à la richesse et à la diversité des métiers d'art, afin de susciter des vocations et d'élargir leur connaissance de ce secteur crucial pour l'économie et la culture françaises.



Baudouin de Marcellus (Espagne)



Avraham Benhaim (Angola)



LES 20 ANS DE L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

Durant la 40^{ème} et la 41^{ème} session, nous célébrons un moment marquant : les 20 ans de l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE).

Entre la 40^e et la 41^e session, nous célébrons les 20 ans de l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE), une session anniversaire marquant deux décennies d'engagement. Fêter les 20 ans de l'AFE, c'est aussi **"se souvenir que la représentation non parlementaire des Français de l'étranger est beaucoup plus vieille"**, ayant célébré ses 75 ans l'an dernier.

Ces 20 années incarnent **"20 ans de passion, d'itinéraires croisés, 20 ans d'abnégation"**, portées par des élus investis, proches des communautés et œuvrant au service des Français établis hors de France. Malgré les défis liés à une réforme qui a parfois laissé l'AFE **"prise en étau entre son passé et une nouvelle loi aux contours mal définis"**, la pertinence de cette assemblée **"est plus actuelle que jamais"**.

En ce moment de célébration, nous saluons également **"nos élus de terrain qui se trouvent souvent aux avant-postes des drames"**, apportant soutien et solutions aux Français confrontés à un monde marqué par des crises globales.

"Ces 20 ans sont l'occasion de rendre hommage au travail accompli, tout en regardant vers l'avenir avec détermination."

HÉLÈNE DEGRYSE

**PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DES
FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER**



URGENCE FINANCIÈRE DE LA MISSION LAÏQUE FRANÇAISE

Le groupe se félicite d'avoir alerté très tôt sur la situation de la Mission laïque française, alors que le constat posé en mars 2024 était particulièrement préoccupant : situation financière très dégradée, modèle économique fragilisé, difficultés aiguës en Europe et risque de cessation de paiement à court terme. Dans ce contexte, notre groupe avait justement demandé que tout soutien de l'État ou de l'AEFE soit conditionné à davantage de transparence, à la réalisation d'un audit externe et à une réflexion stratégique approfondie sur l'avenir de la MLF.

Depuis lors, une nouvelle phase s'est ouverte. Dès 2024, une stratégie de redressement plus volontariste a été engagée, avec un changement de gouvernance, un plan de redressement du réseau européen, une révision des investissements, une renégociation de certains emprunts et un travail de recouvrement des créances. Les résultats les plus récents montrent une amélioration nette de la trajectoire financière, avec un redressement progressif des comptes et un rééchelonnement de la dette envers l'AEFE.

Notre groupe prend acte de ces évolutions positives, tout en rappelant qu'elles ne sauraient masquer les fragilités persistantes. Ce redressement s'est aussi opéré au prix d'un arrêt des investissements et de fortes disparités territoriales, notamment en Europe, où plusieurs établissements demeurent structurellement en difficulté. La recherche engagée de partenaires ou de repreneurs pour certains établissements illustre bien que la phase de stabilisation reste inachevée.

À l'approche de la renégociation de l'accord-cadre entre la MLF et l'AEFE, qui arrive à échéance fin 2026, notre groupe restera particulièrement vigilant.

“La situation actuelle de la Mission laïque française, met en péril la mixité sociale, l'emploi des enseignants et l'avenir même de ses établissements.”



STÉPHANIE LE VAILLANT

41ÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

La 41^e session de l'Assemblée des Français de l'Étranger (AFE), qui s'est tenue du 14 au 18 octobre 2024, a été l'occasion de célébrer la seconde moitié des 20 ans de l'AFE. Elle a également permis d'accueillir notre nouvelle ministre, Sophie PRIMAS, chargée du Commerce extérieur et des Français de l'étranger. Cette session a couronné une semaine de travail intense et s'inscrivait dans la continuité de la session précédente. Encore une session productive pour le groupe IDP !



10 AVANCÉES ET 1 SUIVI POUR LES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

Afin d'améliorer la prise en charge des situations de crise, le groupe IDP a soutenu la formation des consuls honoraires et des conseillers des Français de l'étranger à l'écoute et à l'accueil des personnes en état de choc ou victimes de violences domestiques. L'objectif est de garantir une assistance immédiate et adéquate aux citoyens en difficulté, partout dans le monde.

AMÉLIORATION DE L'INFORMATION CONSULAIRE POUR LES EXPATRIÉS

À la suite de l'audition du directeur du Centre de crise et de soutien, le groupe a obtenu l'engagement des postes consulaires à mieux informer nos compatriotes sur l'importance de s'inscrire sur le portail « Fil d'Ariane » lors de leurs déplacements à l'étranger. Cette mesure permettra d'assurer une meilleure protection des Français en cas de crise ou de catastrophe dans le pays de résidence.

RÉFORMES EN MATIÈRE DE DROIT DE LA NATIONALITÉ ET D'ÉTAT CIVIL

Dans le domaine des lois, le groupe IDP a mis en avant la nécessité de simplifier les démarches administratives liées au Certificat de Nationalité Française (CNF) et à l'état civil. Un effort particulier a été fait pour renforcer la formation des personnels consulaires afin de rendre les services plus efficaces pour les usagers.

RECONNAISSANCE POUR LES INITIATIVES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le groupe IDP a obtenu le soutien de la ministre déléguée pour le prix du développement durable, récompensant les initiatives des Français de l'étranger en matière de protection de l'environnement. Un grand succès a également été obtenu avec la formation intitulée « L'eau, un enjeu global », sensibilisant aux défis liés à cette ressource précieuse.

COLLABORATION SUR LA PROPAGANDE ÉLECTORALE

Face aux retards et non-réceptions de propagande électorale signalés lors des dernières élections, le groupe IDP a soutenu des travaux de modernisation avec l'AfE. L'option d'un envoi uniquement numérique ou, sur demande, en format papier est envisagée, afin de réduire les coûts, limiter l'empreinte écologique, et garantir une réception dans les délais.

VALORISATION DE LA FRANCOPHONIE À L'INTERNATIONAL

Visite très réussie de la Cité internationale de la langue française à Villers-Cotterêts. Le parcours interactif du site sera désormais intégré dans le réseau culturel français à l'étranger pour promouvoir la francophonie.

PRÉPARATIFS DES ASSISES DE LA PROTECTION SOCIALE

Le groupe IDP a activement participé à la préparation des Assises de la Protection Sociale, qui se tiendront en mars 2025. Ces assises seront l'occasion de faire le point sur les droits des expatriés en matière de protection sociale, avec des restitutions prévues pour octobre 2025.



Baudouin de Marcellus (Espagne)

LUTTE CONTRE L'IMPÔT UNIVERSEL

Enfin, le groupe a réitéré son opposition à toute tentative d'instauration d'un impôt universel, qui pénaliserait injustement les Français de l'étranger. Il reste vigilant face aux discussions internationales sur ce sujet et continuera de défendre les droits fiscaux des expatriés.

AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VOTE PAR INTERNET

Le groupe IDP avait fait remonter les difficultés rencontrées par les électeurs votant par internet lors des élections européennes et législatives anticipées. Il se félicite de la mise en place de solutions alternatives pour la réception des mots de passe pour les prochains scrutins. Elles permettront notamment l'utilisation de messageries de substitution en cas de problème avec les SMS. Une réflexion est également en cours sur l'intégration d'une identité numérique dite « forte », c'est à dire plus sécurisée pour garantir la sécurité des opérations de vote.

SUIVI DE NOTRE MOTION D'URGENCE SUR LA MISSION LAÏQUE FRANÇAISE

En mars 2023, notre groupe avait fait de la situation économique de la Mission Laïque Française (MLF), opérateur historique de l'enseignement français à l'étranger, une priorité, alertant sur les risques de hausses des droits d'écolage et leurs conséquences pour la rentrée suivante. Lors de la 40ème session, notre motion d'urgence a été adoptée à l'unanimité, appelant à la réalisation d'un audit financier et d'une analyse stratégique approfondie, et nous nous étions engagés à tenir les parties prenantes informées des suites données. Après plusieurs mois de discussions, le groupe IDP se félicite des réformes annoncées par la MLF, notamment un plan de transformation « MLF 2030 », visant à redresser la gouvernance et les finances de cette institution essentielle pour l'éducation française à l'étranger.



La députée Caroline Yadan

ASSISES DE LA PROTECTION SOCIALE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

La protection sociale des Français de l'étranger a franchi une étape importante avec le lancement officiel, le 10 mars 2025, des Assises de la protection sociale lors de la 42e session de l'Assemblée des Français de l'étranger, en présence du ministre Laurent Saint-Martin. Notre groupe s'est pleinement inscrit dans cette dynamique, qui concrétise une demande ancienne de l'AFE, portée dès l'automne 2023 par les élus des Français de l'étranger et ensuite soutenue publiquement par le Gouvernement.

Ces Assises ont ouvert une concertation large et inédite sur trois enjeux majeurs : les aides sociales directes et indirectes, l'avenir de la Caisse des Français de l'étranger, ainsi que les bourses scolaires et les AESH. Avec l'appui de la Commission nationale du débat public, les élus ont été invités à organiser localement débats, réunions et initiatives afin d'associer directement les Français de l'étranger à cette réflexion.

À l'automne 2025, une première restitution politique a permis de faire émerger 36 propositions prioritaires, transmises au Gouvernement, au Parlement et au CESE. Afin que cette démarche produise des effets concrets, l'AFE a demandé la création d'un comité de suivi associant pouvoirs publics, parlementaires et représentants de l'Assemblée. Notre groupe a pleinement soutenu et contribué à cette demande et demeure mobilisé pour que ces Assises soient suivies d'effet pour une protection sociale plus juste, plus lisible et mieux adaptée aux réalités de nos compatriotes établis hors de France.

“La question de la protection sociale des Français établis hors de France est un sujet de préoccupation pour nous tous.”



FRANCK BARTHÉLÉMY

42ÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

42ÈME SESSION DE L'AFE : UN MINISTRE PLEINEMENT ENGAGÉ AUX CÔTÉS DES ÉLUS

Cette 42ème session de l'Assemblée des Français de l'étranger a marqué une étape clé avec la première intervention de notre nouveau ministre en charge des Français de l'étranger, Laurent SAINT-MARTIN. Son approche constructive et ouverte témoigne d'une volonté claire : associer pleinement les élus aux décisions qui les concernent. De nombreux chantiers ont avancé, et d'autres ont été lancés. À nous, élus des Français de l'étranger, de transformer ces engagements en résultats concrets !

20 AVANCÉES POUR LES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

UN PROJET DE LOI SPÉCIFIQUE AUX FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

Sous réserve d'un arbitrage final, le ministre a annoncé un projet de loi dédié aux Français de l'étranger, qui devrait être présenté au second semestre 2025. Un texte attendu de longue date, visant à moderniser les modalités de vote pour les Français établis hors de France. Parmi les mesures envisagées : suppression du vote par correspondance, dématérialisation de la propagande électorale, extension du vote par internet aux élections sénatoriales et plus grande incitation à s'inscrire au registre consulaire. Ce projet pourrait également intégrer des réformes en attente comme celle sur les entrepreneurs français à l'étranger, dont nous vous avons déjà parlé.



Baudouin de Marcellus, Marlène Dbouk et le député Vincent Caure



*Discours d'ouverture du
Ministre Laurent Saint-Martin*

RÉFORMES EN MATIÈRE DE DROIT DE LA NATIONALITÉ ET UNE CHARTE POUR ENCADRER LES RELATIONS ENTRE LES ÉLUS ET L'ADMINISTRATION

Après un travail de concertation entre le bureau de l'AFE, le ministre et la Direction des Français de l'étranger et de l'Administration Consulaire (DFAE), la charte de l'élu a été adoptée à l'unanimité ! Ce document clarifie le rôle et le rang protocolaire des élus, leur donne un signe distinctif sous forme de cocarde tricolore, leur garantit une information prioritaire sur les visites ministérielles et les événements, et les associe aux décisions sur les crédits en matière d'emploi, de formation et d'aides sociales.

COLLABORATION SUR LA PROPAGANDE
ÉLECTORALE SERVICE FRANCE CONSULAIRE
BIENTÔT CHEZ VOUS : COUVERTURE
MONDIALE D'ICI FIN 2025

Le Ministre a annoncé que le Service France Consulaire sera déployé dans le monde entier d'ici fin 2025. Ce service répond à toutes les demandes générales d'information, de clarification ou encore d'aide pour mener à bien une démarche, lorsqu'elles concernent les services aux Français de l'étranger. Dès avril 2025, ce service sera étendu à 98 nouveaux pays, dont 43 en Europe et 55 en Afrique et au Maghreb, couvrant ainsi 62 % des Français inscrits au registre. Ce dispositif, combinant innovation technologique via l'IA et accompagnement humain, représente une avancée majeure pour simplifier et accélérer l'accès aux services consulaires. Notre groupe insiste sur la nécessité d'impliquer pleinement les élus locaux afin d'adapter ce service aux réalités du terrain et de garantir une qualité de service optimale.



Avraham Benhaim (Angola)

PASSEPORTS SANS COMPARUTION :
L'EXPÉRIMENTATION S'ACCÉLÈRE !

Le groupe IDP accueille avec satisfaction l'élargissement de l'expérimentation du renouvellement des passeports sans comparution, confirmé pour juin 2025. Après une première phase test menée au Canada et au Portugal, le dispositif sera étendu à l'Australie et à l'Espagne. L'objectif final est une généralisation progressive à tous les pays disposant d'un système postal sécurisé, sous réserve de validation complète des conditions de sécurité et de fiabilité du processus.

MOTION D'URGENCE POUR RENFORCER LA
SÉCURITÉ DES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE
FRANCE

Comme l'a rappelé le Président de la République le 5 mars, l'évolution rapide du contexte géopolitique impose d'agir sans délai pour la sécurité des Français. Notre groupe a donc demandé une discussion d'urgence, aboutissant à une motion votée à l'unanimité. Ce texte invite à l'organisation de conseils consulaires en format sécurité afin d'évaluer et d'actualiser les dispositifs existants. Il demande également aux consulats d'organiser un retour d'expérience sur les évacuations récentes et l'intégration systématique des élus dans les chaînes de communication entre les services consulaires et les chefs d'îlots, ainsi que leur participation annuelle aux exercices de sécurité des postes diplomatiques et consulaires. Le Ministre a soutenu cette initiative, soulignant l'importance d'impliquer pleinement les élus dans la gestion des crises et le partage des bonnes pratiques. Enfin, les frais de déplacement exposés par les conseillers des Français de l'étranger qui se rendent aux comités de sécurité seront désormais remboursés au titre des frais supplémentaires (article 21 du décret d'application de la loi du 22/7/13).



Bruno Pludermacher (Allemagne)

CSG/CRDS : REMETTRE L'OUVRAGE SUR LE MÉTIER

Le groupe IDP accueille favorablement le lancement d'une mission de l'Inspection générale des finances, chargée d'évaluer la contribution fiscale et sociale des Français de l'étranger et la correspondance entre ces contributions et les services publics auxquels ils ont accès. Cette initiative, discutée avec la Ministre chargée des Comptes publics, répond à une demande récurrente des élus et vise à objectiver les inégalités existantes, en particulier sur le paiement de la CSG/CRDS hors d'Europe. La mission analysera la cohérence entre les prélèvements fiscaux et l'accès aux services consulaires, éducatifs et sociaux pour les Français de l'étranger.



Frédéric Schauli (Luxembourg)

UN ESPACE DE FORMATION POUR RENFORCER LES ÉLUS DANS LEUR MANDAT

Les élus consulaires disposent désormais d'un accès facilité à des modules de formation en ligne, couvrant des thématiques telles que les élections, les procurations, les bourses scolaires ou encore les aides sociales.



Les ministres Laurent Saint-Martin et Aurore Bergé avec les députés Roland Lescure et Amélia Lakrafi

Hébergée sur une plateforme numérique dédiée du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, cette initiative répond à une demande forte de l'AFE et de notre groupe et contribue à renforcer l'efficacité des élus au service de leurs compatriotes.

PRÉSERVATION DU BUDGET DÉDIÉ AUX AFFAIRES CONSULAIRES

Dans un contexte budgétaire contraint, le groupe IDP salue le maintien du Programme 151 dédié aux Français à l'étranger, avec un budget stable à 155 millions d'euros, soit une hausse de +10 % par rapport à 2022. Cette augmentation s'inscrit dans un effort global de renforcement des moyens de la diplomatie française. Le ministre a précisé que les baisses apparentes du budget 2025 sont liées à des ajustements techniques, notamment l'absence d'élections consulaires et la réévaluation des besoins réels. En parallèle, 5 millions d'euros supplémentaires sont alloués à la modernisation des services consulaires (Service France Consulaire, vote par internet, état civil électronique) et 2 millions d'euros sont dédiés aux Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap (AESH).

UN ENGAGEMENT RENFORCÉ CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES À L'ÉTRANGER !

Une avancée majeure a été réalisée avec la signature d'une convention entre le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, Aurore Bergé, Ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et The Sorority Foundation pour lutter contre les violences faites aux femmes à l'étranger. Cet accord prévoit des formations dédiées aux élus consulaires afin de mieux accompagner les victimes, l'amélioration des ressources mises à disposition pour les femmes en situation de danger et l'expérimentation du dispositif de visio-plainte, permettant aux victimes de déposer plainte à distance, même hors du territoire national.



Stéphanie Le Vaillant (Espagne)

STAFE 2025 : VERS UNE MEILLEURE RECONNAISSANCE DU RÔLE DES ÉLUS

Le Ministre a lancé une consultation sur les modalités d'adoption des projets STAFE (Soutien au Tissu Associatif des Français de l'Étranger). Lors des échanges, il a noté les difficultés d'exécution budgétaire et nous avons souligné certains manquements dans le respect des droits des élus. Il a également appelé ces derniers à faire remonter les problèmes rencontrés sur le terrain pour y remédier. Pour 2025, les crédits sont maintenus, et une nouvelle approche décentralisée serait expérimentée : les conseils consulaires auront davantage d'autonomie pour la gestion locale des aides, au lieu de dépendre uniquement d'arbitrages centralisés. Cette expérimentation vise à mieux adapter les financements aux besoins réels des associations locales. Un bilan sera réalisé après cette phase de test, afin d'évaluer son efficacité et d'envisager sa pérennisation ou son ajustement.

REGISTRE DE L'ÉTAT CIVIL ÉLECTRONIQUE : UNE MISE EN PLACE RÉUSSIE

Le groupe IDP se félicite de la mise en place réussie depuis 2024 du registre de l'état civil électronique, dont nous avons visité les services à Nantes lors de cette session : une belle avancée pour les Français de l'étranger. Désormais, il est possible d'obtenir, sous 48 heures et entièrement en ligne, une copie d'acte d'état civil, un délai plus rapide que celui des services en France. Ce dispositif permettra de déclarer directement en ligne les événements majeurs, mettant fin aux contraintes de déplacement et aux risques liés à l'envoi postal.

PREMIÈRE ÉDITION DES PALMES DE L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER (EFE) : UNE CÉLÉBRATION DES INITIATIVES ET DES TALENTS À TRAVERS LE MONDE

Le groupe IDP se réjouit du succès de la première édition des de l'EFE, à l'initiative de la sénatrice Samantha Cazebonne pour mettre à l'honneur les établissements français à l'étranger ayant mené des projets exemplaires dans sept domaines : lutte contre les discriminations, inclusion, innovation pédagogique, action innovante, action culturelle, promotion linguistique ou ouverture sur le pays d'accueil, orientation et engagement.



Jean-Hervé Fraslin (Madagascar)

Lors d'une cérémonie à la Sorbonne, quatorze ont été décernées après l'examen de 291 candidatures reçues de 181 établissements dans 77 pays. Un moment particulièrement fort a été la remise d'une Palme d'honneur au lycée Anne de Kyiv, en reconnaissance du courage et de la résilience de ses élèves et enseignants face à la guerre en Ukraine.

Le Lycée français de Tananarive, à Madagascar a reçu le prix de l'engagement décerné par le public pour une action impliquant chaque semaine des élèves, des parents et des enseignants en faveur des enfants des rues et en lien avec un centre d'accueil "2400 sourires".

RENFORCEMENT DES EFFECTIFS DU MINISTÈRE : UNE DYNAMIQUE POURSUIVIE EN 2025

Après des décennies de baisse des effectifs, la hausse amorcée en 2023 se poursuit en 2025. Le ministre a confirmé qu'aucune réduction de personnel ne sera appliquée cette année et que 75 nouveaux postes seront créés au sein du ministère. Ils viendront pour partie renforcer les services consulaires à l'étranger (administration des Français et visas). Seuls quatre ministères bénéficient d'une augmentation d'effectifs cette année, illustrant l'engagement fort en faveur des Français de l'étranger.

LANCEMENT DE L'EXPÉRIMENTATION POUR LA CERTIFICATION DE L'IDENTITÉ NUMÉRIQUE

L'expérimentation sur la certification de l'identité numérique est officiellement lancée dans six postes pilotes : Barcelone, Bucarest, Madrid, New York, San Francisco et Singapour. Ce projet, qui sera généralisé à tous les consulats d'ici juin 2025, représente une avancée majeure pour la simplification des démarches administratives. Accessible aux détenteurs d'une Carte nationale d'identité sécurisée, il permettra de renforcer la sécurité du vote par internet, d'éliminer la double authentification et d'ouvrir la voie à des démarches 100 % dématérialisées comme les procurations de vote ou, à terme, le renouvellement de passeports sans comparution. Une large campagne d'information accompagnera ce déploiement dès l'été 2025.

CONSULTATION OFFICIELLE DE L'AFE POUR LES ASSISES DE LA PROTECTION SOCIALE

Le gouvernement a officiellement consulté l'AFE via les Assises de la Protection Sociale des Français de l'étranger, un processus participatif de mars à octobre 2025 visant à moderniser les dispositifs sociaux pour trois millions de Français établis hors de France.

Le groupe IDP plaide pour une vraie réforme de la Caisse des Français de l'étranger, une meilleure efficacité des aides sociales et une mixité sociale renforcée via les bourses scolaires.



La sénatrice Samantha Cazebonne, à l'origine des Palmes de l'enseignement

Réalisée en collaboration avec le ministère des Armées, cette JDC numérique renforcera les liens civiques et citoyens des jeunes expatriés avec la France. En complément, les consulats volontaires pourront toujours organiser des sessions présentielles selon leurs ressources locales.

ACCÈS SIMPLIFIÉ AUX INFORMATIONS D'URGENCE SUR LES SITES CONSULAIRES

D'ici peu, chaque poste consulaire intégrera une page dédiée aux démarches essentielles en cas d'urgence ou de catastrophe, avec des numéros utiles locaux et français. Cette avancée, attendue de longue date par les élus, garantira une information claire et centralisée pour tous les Français de l'étranger en situation de crise.



Thierry Masson (Belgique)

VERS UN SIMULATEUR D'IMPÔT DÉDIÉ AUX FRANÇAIS CONTRIBUABLES NON-RÉSIDENTS

Le groupe IDP a obtenu l'adoption en commission de son projet d'étude de faisabilité pour créer un simulateur d'impôt spécifiquement destiné aux contribuables français non-résidents et pour automatiser certaines procédures internes de la Direction des Impôts des Non-Résidents (DINR). Cette avancée répond à une demande récurrente : simplifier les démarches fiscales en fournissant un outil clair et accessible pour anticiper sa fiscalité. L'automatisation des procédures internes permettra également d'améliorer l'efficacité de la DINR, réduisant les délais de traitement et limitant les erreurs administratives.

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE AU SERVICE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

En réponse à une question du groupe IDP, le Ministre a annoncé une réflexion approfondie sur l'intégration de l'intelligence artificielle (IA) dans les services consulaires, tout en garantissant une approche prudente et équilibrée. L'objectif est d'améliorer l'efficacité des démarches administratives, notamment dans le cadre de France Consulaire et l'optimisation de la gestion des dossiers consulaires (état civil, renouvellement des passeports, suivi des démarches administratives). Un autre axe majeur concerne la sécurisation de l'identité numérique et la lutte contre la fraude, grâce à des outils d'analyse avancés. Cependant, l'accompagnement humain restera central, et aucune automatisation ne sera mise en œuvre sans une évaluation rigoureuse et une concertation avec les élus. Des expérimentations seront menées dès 2025-2026 afin de tester l'impact et la compatibilité de ces solutions avec les exigences de sécurité et de confidentialité.



Laurent Saint-Martin, ministre délégué chargé du Commerce extérieur et des Français de l'étranger

43ÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

Cette 43e session de l'Assemblée des Français de l'étranger s'est tenue à Paris du 13 au 17 octobre 2025. Elle a constitué un moment important autour des principales réformes touchant les Français établis hors de France. Avant-dernière session du mandat, elle a permis de mesurer les avancées obtenues et de préparer les derniers combats à conduire avant son terme.

10 AVANCÉES POUR LES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

DES ASSISES DE LA PROTECTION SOCIALE INÉDITES ET DES ENGAGEMENTS CONCRETS POUR LES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

Confiées par le gouvernement à l'Assemblée des Français de l'étranger, les Assises de la protection sociale ont réuni pendant six mois plus de 12 000 participants à travers des réunions locales, webinaires et panels citoyens. Ce moment de démocratie unique a permis de dégager 36 propositions prioritaires sur trois grands axes : les aides sociales, les bourses scolaires et l'avenir de la Caisse des Français de l'étranger.

À la suite de ces travaux, l'administration a lancé plusieurs mesures : un groupe de travail sur les critères de bourses (prise en compte du patrimoine, plafonnement des frais), un groupe sur la simplification des aides AESH, des webinaires et supports d'information diffusés dans les consulats et établissements, et un nouveau calendrier de dépôt des aides AESH (28 février pour les renouvellements, 4 juillet pour les premières demandes). L'Assemblée a également adopté un avis officiel demandant la création d'un comité de suivi associant élus, parlementaires et administration, confié à la Commission des affaires sociales de l'AFE pour en assurer le pilotage et l'évaluation.

DES CONSULATS QUI ÉCOUTENT ET S'AMÉLIORENT

Une cellule "Excellence consulaire" a été créée au ministère pour renforcer la qualité de service et diffuser les bonnes pratiques dans tous les postes. Des indicateurs de satisfaction des usagers sont désormais intégrés dans le pilotage budgétaire.

Pour les Français de l'étranger, cela signifie un service public plus performant, plus réactif et plus proche de leurs besoins. Pour les élus, ces indicateurs deviennent un outil objectif pour repérer les postes exemplaires ou en difficulté et proposer des améliorations concrètes.



Loïc le Gland (Etats-Unis)

TITRES D'IDENTITÉ ET ÉTAT CIVIL

Un service consulaire enfin à la hauteur des réalités du terrain. L'expérimentation du renouvellement de passeport à distance se poursuit dans quatre pays pilotes (Canada, Portugal, Espagne et Australie) : les demandes se font sans déplacement et les documents sont envoyés par courrier sécurisé. Parallèlement, la numérisation complète de l'état civil entre dans sa phase opérationnelle, après la création des premiers actes électroniques établis en janvier 2024, le premier acte électronique transcrit interviendra le 28 novembre prochain, avant la prochaine étape qui consistera en l'ouverture d'une nouvelle démarche en ligne pour la déclaration d'événements d'état civil. Ces avancées représentent un tournant majeur pour les Français vivant loin des consulats : moins de déplacements, moins d'attente, et un accès simplifié à leurs démarches essentielles. Pour les élus, elles répondent à des demandes récurrentes et réduisent considérablement les réclamations liées aux délais administratifs.

UN VOTE MODERNISÉ POUR TOUS LES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

Plus simple, plus sûr, plus accessible : Le nouveau système de vote électronique, fondé sur l'identité numérique certifiée, va être testé en novembre 2025. À la demande du groupe IDP, les électeurs pourront indiquer une application alternative en cas de non-réception du SMS pour ceux qui ne voteront pas via l'identité numérique. Parallèlement, les Français inscrits au registre consulaire pourront désormais établir leurs procurations entièrement en ligne, sous réserve de la certification de leur carte d'identité numérique.

MIEUX ACCOMPAGNER LES VICTIMES DE VIOLENCES : UN RÉSEAU CONSULAIRE PLUS PROTECTEUR

Nous avons travaillé pour améliorer la prise en charge des violences faites aux femmes et des violences intrafamiliales.

L'objectif est de faciliter l'accès à la justice et l'accompagnement juridique à distance, notamment par la promotion de l'accès au droit pour les Français de l'étranger et un renforcement de la coordination institutionnelle entre le Ministère des affaires étrangères et l'accès au droit de Paris.

DES ÉLUS MIEUX ASSOCIÉS À LA SÉCURITÉ DES COMMUNAUTÉS

Les plans de sécurité ont été actualisés et les élus sont désormais pleinement intégrés aux exercices de gestion de crise organisés par les ambassades et les consulats. En cas de crise politique, de catastrophe naturelle ou d'évacuation, les conseillers des Français de l'étranger participent désormais à la chaîne d'alerte et d'information.

UN SIMULATEUR D'IMPÔT POUR ANTICIPER ET ÉVITER LES ERREURS

La Direction des impôts des non-résidents a confirmé le développement du premier simulateur fiscal dédié aux Français établis hors de France. Les contribuables pourront estimer leur impôt avant de déclarer, éviter les mauvaises surprises et mieux comprendre les règles applicables.

DES REMBOURSEMENTS DE FRAIS DE DÉPLACEMENT ENFIN PLUS RAPIDES ET HOMOGENES

Jusqu'à présent, les remboursements des élus dont les déplacements dépassaient 60 % de leur indemnité annuelle étaient traités de façon inégale par les postes consulaires, provoquant de longs retards. Depuis le 1er octobre 2025, la procédure est centralisée au Secrétariat général de l'Assemblée des Français de l'étranger : les postes transmettent les justificatifs, et le calcul comme le versement sont effectués directement par le secrétariat. Cette nouvelle procédure assure à tous les conseillers une application uniforme et plus rapide du décret de 2014, avec un versement prévu dès le premier trimestre suivant l'année civile.

UN PRIX NOBEL D'ÉCONOMIE AUDITIONNÉ À L'AFE

L'innovation au service de la France à l'étranger : Pour la toute première fois, l'Assemblée des Français de l'étranger a eu l'honneur d'auditionner un Prix Nobel, Philippe Aghion, professeur au Collège de France et lauréat du Prix Nobel d'économie 2025. Ses travaux portent sur l'impact des nouvelles technologies sur la croissance économique et l'emploi. Cette audition a permis d'éclairer les élus sur trois grands défis la transition écologique, qui doit s'appuyer sur l'innovation verte et le partenariat public-privé, l'intelligence artificielle, source de nouveaux emplois si elle s'accompagne d'une formation adaptée et l'innovation et la compétitivité, pour permettre à l'Europe d'innover de manière indépendante face à la désindustrialisation.

LES PRIX AFE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'innovation française à l'honneur dans le monde : La troisième édition des Prix du Développement durable de l'Assemblée des Français de l'étranger, organisée le 15 octobre au Quai d'Orsay en présence du ministre Jean-Noël Barrot, a notamment récompensé trois initiatives exemplaires : le projet "Hwala" au Danemark de restauration d'un grand voilier patrimonial de 1935 selon les principes de l'économie maritime durable et solidaire, "La Ferme aux mille couleurs" à Madagascar, dédiée à la protection de la biodiversité par la multiplication de semences et de plants ainsi qu'à l'agroforesterie et "Les Enfants du Dragon" au Vietnam, une ONG qui aide les enfants défavorisés à accéder à l'éducation. Ces projets illustrent l'engagement concret des Français de l'étranger en faveur de la transition écologique et de la solidarité.



UN SIMULATEUR D'IMPÔT POUR LES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

Depuis le début de la mandature, notre groupe s'est mobilisé pour faire reconnaître une difficulté bien connue des Français de l'étranger sur la fiscalité des non-résidents, trop complexe, trop peu lisible et souvent source d'erreurs, d'incompréhensions et de trop-perçus non réclamés.

Face à cette situation, notre groupe a progressivement transformé ce besoin concret en revendication politique. Après plusieurs auditions et travaux de fond, une première étape importante a été franchie avec l'adoption à l'unanimité, en mars 2023, d'une résolution demandant la création d'un simulateur fiable pour les usagers ainsi que d'un outil de gestion adapté pour l'administration. Cette démarche reposait sur une conviction simple : un tel outil permettrait à la fois de mieux informer les contribuables, de faciliter leurs démarches et de réduire la charge pesant sur l'administration fiscale.

Au fil des échanges avec la Direction des impôts des non-résidents, le besoin d'un outil public officiel s'est confirmé. Les travaux menés ont également montré que des initiatives issues de la société civile, notamment du Groupe des non-résidents contribuables, permettaient déjà d'apporter des réponses utiles, mais qu'elles ne pouvaient se substituer à un dispositif public fiable, pérenne et sécurisé. Une étape décisive a ainsi été franchie en octobre 2025, lorsque l'administration a confirmé que le développement du simulateur était effectivement engagé, avec une équipe dédiée.

Notre groupe se félicite de cette avancée concrète, qui marque le passage d'une demande de principe à une réalisation en cours. Il restera toutefois attentif aux conditions de déploiement de cet outil.

Grâce à l'engagement de ma colistière Isabelle Wandelst et au travail de notre groupe pendant l'ensemble du mandat, ce simulateur d'impôt sera très prochainement une réalité.

THIERRY MASSON
PRÉSIDENT DU GROUPE IDP



44ÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

Cette 44e session de l'Assemblée des Français de l'étranger s'est tenue à Paris du 2 au 6 mars 2026. Consacrée à la poursuite des travaux engagés, elle s'est inscrite dans un contexte de mobilisation renforcée au service des Français de l'étranger avec la première intervention de notre nouvelle ministre en charge des Français de l'étranger, Éléonore CAROIT. Dernière session du mandat, elle a ainsi marqué l'aboutissement d'un cycle de travail, de propositions et d'engagements portés tout au long de la mandature.



LES 10 AVANCÉES POUR LES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

COMBIEN DE GROUPES POLITIQUES VOUS ONT INFORMÉ PENDANT TOUT LE MANDAT ?
Le groupe Indépendants, démocrates et progressistes (IDP) s'y était engagé et nous l'avons fait. Pendant toute la durée du mandat, nous avons communiqué régulièrement avec les élus consulaires pour partager les avancées obtenues à l'AFE et les réformes en cours. Un choix simple : plus de transparence, plus de dialogue et un travail collectif mieux reconnu.

ANNULATION D'UNE DÉCISION CONTESTÉE DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT À L'ÉTRANGER

Notre groupe a soutenu une motion demandant l'annulation des décisions 3 et 4 du Conseil d'administration de l'AEFE du 18 décembre 2025 et l'abrogation de l'arrêté du 25 août 2025 sur l'homologation des établissements. L'objectif est clair : éviter des décisions qui fragiliseraient certains établissements et coûteraient -



Discours d'ouverture de la Ministre Éléonore Caroit

-beaucoup aux parents et ouvrir un dialogue avec les familles et les équipes éducatives et administratives. Nous soutenons pleinement la mission pilotée par la sénatrice Samantha Cazebonne pour repenser le modèle de l'AEFE.

UNE DÉLÉGATION DÉDIÉE AUX DROITS DES FEMMES

L'AFE a soutenu la création d'une délégation aux droits des femmes et adopté une résolution pour améliorer le suivi des plaintes pour violences subies par des Françaises à l'étranger. Une étape importante pour mieux accompagner les victimes et mieux coordonner les actions entre associations, consulats et autorités locales.



Pascale Richard (Etats-Unis)

DES ÉLUS D'AVANTAGE ASSOCIÉS À LA SÉCURITÉ DES COMMUNAUTÉS FRANÇAISES

Dans un contexte international tendu avec la guerre au Moyen-Orient, l'AFE a confirmé une meilleure intégration des élus dans les dispositifs de sécurité des communautés françaises. Les postes consulaires associent davantage les élus à la préparation et à la gestion des crises. Une reconnaissance du rôle essentiel des élus de proximité auprès de nos compatriotes.

UN FUTUR PROJET DE LOI POUR LES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

La ministre déléguée aux Français de l'étranger, Éléonore Caroit, a confirmé la préparation d'un projet de loi dédié. Il pourrait porter sur la protection sociale, l'accès à l'éducation et à la culture, le retour en France ou encore la modernisation du vote. Pour notre groupe, c'est une opportunité majeure pour renforcer les droits des Français de l'étranger.

SÉCURISER LE VOTE PAR INTERNET AVEC SIGNAL

Notre groupe a fait adopter une motion d'urgence demandant que la messagerie sécurisée Signal puisse être utilisée dans le cadre du vote par internet. L'objectif est simple : garantir des communications plus sûres et renforcer la confiance dans le vote par internet pour les prochaines élections.

Une Palme d'honneur pour des élèves du Liban : La deuxième édition des de l'enseignement français à l'étranger, lancée par la sénatrice Samantha Cazebonne, s'est tenue à la Sorbonne.

MIEUX SUIVRE LE PARCOURS DES ÉLÈVES DU RÉSEAU AEFE

Notre groupe a soutenu la mise en relation entre l'AEFE et le service statistique de l'enseignement supérieur (SIES). Objectif : mieux suivre le parcours des élèves du réseau après le lycée et améliorer leur accès à l'enseignement supérieur. Un outil essentiel pour améliorer les politiques éducatives pour les Français de l'étranger.

UNE JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ ADAPTÉE AUX JEUNES À L'ÉTRANGER

La réforme de la Journée défense et citoyenneté (JDC) sera étendue aux Français de l'étranger à partir de 2026, avec des formats adaptés, notamment numériques. Cette évolution permettra d'intégrer les 230 000 jeunes Français vivant hors de France dans le parcours de citoyenneté.

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES FRANÇAISES FACE AUX NOUVELLES RÈGLES ENVIRONNEMENTALES

L'AFE a examiné un rapport sur la conformité environnementale des entreprises françaises à l'international. Ce travail souligne que les nouvelles normes environnementales deviennent un enjeu majeur de compétitivité pour nos entreprises, en particulier pour les PME exportatrices. Il propose plusieurs mesures concrètes pour mieux les accompagner, notamment la création d'un référent dédié au ministère du Commerce extérieur et le renforcement des outils d'information de Business France.



Marie-Ange Rousselot, Éléonore Caroit, Marc Ferracci et Samantha Cazebonne

L'AVENIR DE L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

Notre groupe a souhaité faire de l'avenir de l'enseignement français à l'étranger une priorité de travail, tant les inquiétudes exprimées par les familles, les personnels et les élus sont aujourd'hui fortes. À travers les auditions conduites par notre Commission, nous avons voulu approfondir l'analyse de la situation de l'AEFE, entendre l'ensemble des acteurs concernés et contribuer à faire émerger des perspectives de réforme à la hauteur des enjeux.

Nos échanges ont mis en lumière une préoccupation largement partagée face aux difficultés structurelles que traverse l'Agence. Au lieu d'engager une réforme de fond fondée sur la transparence, l'efficacité de gestion et l'association de l'ensemble des parties prenantes, les décisions de décembre 2025 ont surtout consisté à faire peser sur les familles le coût des déséquilibres budgétaires. Cette approche ne répond ni aux attentes du réseau, ni à l'exigence de préserver un enseignement français accessible, ambitieux et de qualité pour nos compatriotes établis hors de France.

Nous appelons à une refondation concertée de l'enseignement français à l'étranger, associant pleinement les élus des Français de l'étranger, les représentants des personnels, les parents d'élèves et les organismes gestionnaires. Le réseau ne pourra se développer durablement qu'à la condition de retrouver un cap clair, une gouvernance plus ouverte et une gestion plus lisible. Dans un contexte où la demande d'enseignement français demeure forte dans le monde, il est indispensable de redonner confiance aux familles et de bâtir un modèle plus juste, plus soutenable et plus fidèle à la vocation universelle de notre réseau éducatif.

“Il est indispensable de redonner confiance aux familles et de bâtir un modèle plus juste”



JEAN-HERVÉ FRASLÍN
PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT

NOS IDÉES POUR LA SUITE





Contribution du groupe au projet de loi sur les Français de l'étranger

Propos liminaires

Cette contribution rassemble les propositions des élus du groupe, formulées à partir des besoins exprimés sur le terrain. Chacune d'elles repose sur un levier juridiquement solide, choisi après analyse des alternatives, et tient compte de sa faisabilité politique, des obstacles identifiés et de son impact budgétaire. Elle vise à nourrir la réflexion du ministre en amont du projet de loi.

Les questions sociales (bourses, aides, CFE) sont traitées dans un cadre distinct du fait des Assises en cours. S'agissant de l'enseignement, une proposition distincte sera présentée en septembre. Elle portera sur une réforme d'ampleur du modèle de l'AEFE, en réponse à la grave crise budgétaire et de gouvernance que traverse actuellement le réseau, comme l'a souligné notre [communiqué](#) du 27 juin.

Sommaire

Simplifier la vie des Français de l'étranger au quotidien	1
1. Optimiser les tournées consulaires	2
2. Lutter contre les abus liés aux demandes de preuves de nationalité française	2
3. Faciliter l'accès aux visas pour les ayants droit de Français	3
4. Rendre obligatoire l'inscription au registre pour améliorer le service consulaire	3
5. Protéger l'intérêt supérieur des enfants nés par GPA à l'étranger	4
6. Aligner la CSG-CRDS hors UE sur le régime des résidents européens	5
Mieux accompagner les initiatives locales des Français de l'étranger	5
7. Réformer la gouvernance du STAFE	5
8. Soutenir les entreprises françaises à l'étranger	6
Moderniser le vote pour renforcer la démocratie et la participation	7
9. Étendre le vote par Internet et mettre fin au vote par correspondance défectueux	7
10. Généraliser les procurations de vote sans avoir à se déplacer au consulat	7
11. Arrêter l'envoi systématique de la propagande électorale par courrier	8
Renforcer la représentation des Français de l'étranger	8
12. Donner à l'AFE une autonomie de fonctionnement	8
13. Obliger le gouvernement à consulter l'AFE plus souvent	9
14. Renforcer le rôle des conseils consulaires et clarifier ses compétences	9
Donner aux élus des Français de l'étranger les moyens d'agir	9
15. Intégrer les élus dans les dispositifs de sécurité	9
16. Clarifier le régime fiscal des indemnités des élus des Français de l'étranger	10
17. Revenir à une assurance mutualisée couvrant l'exercice du mandat des élus	10
18. Étendre la validation des acquis de l'expérience à tous les élus	11



Simplifier la vie des Français de l'étranger au quotidien

1. Optimiser les tournées consulaires

Certaines circonscriptions à l'étranger couvrent de vastes territoires, rendant l'accès aux services consulaires difficile. Un déplacement peut impliquer plusieurs heures de vol, des congés pour les actifs, une absence scolaire ou encore des frais de logement. Pour d'autres concitoyens, notamment ceux en situation de handicap ou disposant de faibles revenus, il est tout simplement impossible de se déplacer.

La dématérialisation des procédures progresse et devrait à terme limiter ces déplacements, mais son déploiement mondial prendra encore plusieurs années. En attendant, les tournées consulaires offrent une réponse partielle et appréciée, mais encore trop limitée en volume pour répondre aux besoins de nos compatriotes.

À titre d'exemple, dans certaines zones, une tournée de deux jours à trois heures de vol du consulat, mobilisant un chef de chancellerie et un agent, permet de traiter seulement 40 dossiers. Ce rendement limité tient en grande partie au fait que l'intégralité du traitement doit être effectuée sur place.

Le projet de loi pourrait permettre que les agents en tournée se concentrent uniquement sur les actes nécessitant la présence physique du citoyen (prise d'empreintes, vérification d'identité), le reste du dossier étant instruit en amont ou en aval par le poste.

Enjeu : Rendre plus efficace la mobilisation des agents et améliorer l'accès aux services pour les Français de l'étranger, notamment les plus isolés. **Obstacles** : Réglementation actuelle (décret n° 2016-1460 du 28 octobre 2016 relatif aux données personnelles pour les titres d'identité). **Coûts** : Pas de coûts supplémentaires significatifs ; gains potentiels en efficacité à moyens constants.

2. Lutter contre les abus liés aux demandes de preuves de nationalité française

Les Français nés à l'étranger ou résidant de longue date hors de France rencontrent fréquemment des difficultés pour prouver leur nationalité dans le cadre de démarches administratives (demande de carte d'identité, renouvellement de passeport, etc.). En l'absence de lien clair, ils doivent obtenir un certificat de nationalité française (CNF), délivré par le tribunal judiciaire de Paris.

Or, cette procédure est lourde, centralisée et marquée par des délais excessifs, jusqu'à trois ans selon les données de l'AFE en 2019. Malgré des réformes engagées en 2022 (décret n° 2022-899), la situation reste insatisfaisante : retards persistants, CNF exigés à tort, effets limités du décret partiellement annulé par le Conseil d'État en 2024.

Le projet de loi pourrait renforcer le respect du délai maximal de 6 mois prévu par la réglementation, interdire les demandes injustifiées de CNF pour des citoyens déjà détenteurs de documents français, et renforcer les moyens du Pôle nationalité (recrutement, numérisation). Il est primordial de parvenir à réduire les délais, via le recrutement, mais aussi via la formation du personnel afin d'éviter des demandes abusives.

Une circulaire pourrait rappeler aux consulats les cas où un CNF ne doit pas être demandé. La loi prévoit déjà que la possession d'État continue pendant 10 ans et permet d'obtenir une



déclaration de nationalité. Le décret prévoit déjà que la possession d'état continue pendant 10 ans permet de prouver sa nationalité pour obtenir un passeport. Il nous paraît néanmoins indispensable d'accentuer l'information des usagers sur les dispositions relatives aux effets de la possession d'état. Enfin, il est vital d'améliorer la formation des agents consulaires aux questions d'état civil et de nationalité.

Enjeu : Simplifier l'accès aux droits pour les Français de l'étranger, réduire les délais administratifs, éviter les ruptures de droit injustifiées, et renforcer la confiance dans l'administration. **Obstacles** : Coordination entre plusieurs administrations (Justice, Affaires étrangères, Intérieur), réticences à modifier les pratiques existantes. **Coûts** : Recrutement de personnel au tribunal judiciaire de Paris, modernisation des procédures (interconnexion des bases d'état civil), rédaction d'une circulaire interministérielle. Coûts modérés au regard des gains de productivité et de la satisfaction des usagers.

3. Faciliter l'accès aux visas pour les ayants droit de Français

Actuellement, les ayants droit de Français établis à l'étranger (conjoints, parents d'enfants français, partenaires de PACS ou concubins) sont contraints de passer par un prestataire externe pour obtenir un visa, même lorsqu'ils sont rattachés à l'inscription consulaire d'un ressortissant français. Cette procédure génère des délais excessifs, en particulier pendant les vacances scolaires, et crée une inégalité de traitement entre les familles françaises établies en France et celles résidant à l'étranger.

La situation est d'autant plus absurde que ces personnes, bien qu'intimement liées à la communauté nationale et souvent en voie de naturalisation, sont traitées comme des ressortissants étrangers. Les créneaux réservés chez les prestataires sont rares, peu fiables, et ne tiennent pas compte de l'urgence familiale ou scolaire. Il en résulte une discrimination de fait à l'encontre des familles françaises dont un membre n'a pas (encore) la nationalité française, car leur droit à la libre circulation et à la vie familiale est entravé par des contraintes administratives disproportionnées.

Le projet de loi pourrait introduire la possibilité, pour les ayants droit de Français dûment rattachés à une inscription consulaire et ayant complété leur demande sur France-Visas, de déposer directement leur dossier auprès du consulat ou de l'ambassade, via une catégorie spécifique de rendez-vous distincte des démarches d'état civil ou d'identification.

Enjeu : Garantir l'unité des familles françaises établies à l'étranger, simplifier les démarches administratives, et reconnaître le lien particulier unissant les ayants droit à la communauté nationale. **Obstacles** : Nécessite une évolution des instructions ministérielles aux postes, et la création d'une catégorie de rendez-vous dédiée. **Coûts** : Très faibles ; cette mesure pourrait même désengorger les prestataires externes et optimiser la charge de travail des services consulaires.

4. Rendre obligatoire l'inscription au registre pour améliorer le service consulaire

L'inscription au registre des Français établis hors de France reste aujourd'hui facultative. Cette situation prive l'administration d'une base de données fiable, limite sa capacité d'intervention en cas de crise, fausse la représentation des Français de l'étranger et complique la planification des moyens consulaires (les effectifs étant liés au nombre d'inscrits).



Il est proposé de conditionner l'accès aux services consulaires à la présentation d'un justificatif de domicile. Lorsque le demandeur réside dans la zone de compétence du poste, l'inscription au registre consulaire serait obligatoire. Cette exigence ne limiterait en rien l'accès aux services pour les Français de passage ou résidant ailleurs, mais permettrait de distinguer clairement les résidents permanents de ceux bénéficiant ponctuellement de prestations.

Cette mesure permettrait une mise à jour dynamique des données, renforcerait l'efficacité de l'administration, et améliorerait la qualité du service rendu sans créer de contrainte excessive. Au-delà de son utilité pratique, cette obligation repose sur un principe fondamental : bénéficier de droits implique aussi d'assumer des devoirs vis-à-vis de la collectivité.

Enjeu : Fiabiliser les données de présence française à l'étranger, améliorer la fourniture de services publics (état civil, aide sociale, sécurité), et permettre une planification consulaire plus efficace, notamment en période de crise. **Obstacles** : Besoin d'une modification législative explicite ; crainte d'un rejet symbolique de l'obligation ; vigilance à adopter une communication pédagogique non coercitive. **Coûts** : Faibles. Adaptation des systèmes d'enregistrement, formation des agents consulaires, campagne d'information. Peut être intégré à budget constant si associé à des démarches existantes.

5. Protéger l'intérêt supérieur des enfants nés par GPA à l'étranger

En France, la gestation pour autrui (GPA) est interdite. Certains couples français y ont recours à l'étranger, dans des pays où elle est légale. Les parents de ces enfants nés par GPA rencontrent de graves difficultés juridiques pour faire reconnaître leur parentalité en France, en particulier lorsque aucun des deux parents d'intention n'a pas de lien biologique avec l'enfant. Le parent d'intention est la personne qui, dans l'intention de devenir mère ou père à la naissance d'un enfant, conclut un accord avec une femme s'engageant à porter cet enfant, généralement conçu par insémination artificielle.

Le problème principal est le suivant : en droit français, seule la femme qui accouche est reconnue comme mère, ce qui bloque la transcription intégrale de l'acte de naissance étranger lorsqu'il mentionne une mère d'intention n'ayant pas accouché. Pour les couples d'hommes, seul le père ayant reconnu l'enfant peut être inscrit à l'état civil français. Jusqu'à récemment, l'autre parent pouvait obtenir une reconnaissance via l'adoption plénière prononcée à l'étranger, mais la Cour de cassation a mis fin à cette possibilité en 2024. Résultat : l'enfant peut se retrouver sans filiation reconnue en France, donc sans nationalité, sans passeport, sans droits sociaux ni successoraux, ce qui crée une insécurité juridique majeure.

Les récentes décisions de la Cour de cassation (octobre-novembre 2024) ont ainsi fermé la voie de la reconnaissance indirecte via l'adoption, en appelant à une clarification législative. Cette clarification a été apportée par une directive de la Direction des affaires civiles et du sceau en date du 9 avril 2025, précisant les modalités de transcription sur le registre de l'état civil français des jugements étrangers établissant la filiation d'un enfant né par GPA réalisée à l'étranger, lorsque ces jugements ont été déclarés exécutoires en France à l'issue d'une procédure d'exequatur.

Nous demandons donc la transcription automatique à l'état civil français des jugements étrangers établissant la filiation d'un enfant né par GPA, même en l'absence de lien



biologique avec le ou les parents d'intention, sous réserve que le jugement étranger ait été déclaré exécutoire en France (exequatur). Cette transcription respecterait l'intérêt supérieur de l'enfant et s'appuierait sur la directive du 9 avril 2025 de la Direction des affaires civiles et du sceau.

Enjeu : Protéger les droits fondamentaux dans l'intérêt supérieur des enfants nés à l'étranger par GPA (nationalité, état civil, héritage, sécurité sociale) et sécuriser leur situation juridique sans remettre en cause l'interdiction de la GPA en France. **Obstacles** : Sujet politiquement et éthiquement sensible. **Coûts** : Aucune dépense budgétaire directe ; nécessiterait une adaptation des instructions aux parquets et des procédures au service central d'état civil, sans impact financier significatif.

6. Aligner la CSG-CRDS hors UE sur le régime des résidents européens

Depuis l'arrêt De Ruyter rendu par la Cour de justice de l'Union européenne en 2015, les Français affiliés à un régime de sécurité sociale dans l'UE/EEE ou en Suisse sont exonérés de CSG et CRDS sur leurs revenus du patrimoine de source française. En revanche, les expatriés vivant hors d'Europe (Amérique, Asie, Afrique, etc.) continuent d'être assujettis à ces prélèvements sociaux, bien qu'ils ne bénéficient d'aucune couverture de la sécurité sociale française.

Cette inégalité de traitement est fortement dénoncée par les Français de l'étranger installés hors UE. Ils estiment injuste de financer un système de protection sociale auquel ils n'ont pas accès. Actuellement, ils doivent s'acquitter de 9.2 % de CSG et 0.5 % de CRDS sur leurs revenus fonciers ou plus-values, en plus du prélèvement de solidarité de 7.5 %, ce qui porte leur imposition sociale totale à 17.2 %. Nous proposons d'étendre l'exonération de CSG-CRDS aux Français de l'étranger affiliés à un régime de sécurité sociale hors UE, dès lors qu'ils ne bénéficient d'aucune prestation du système français.

Enjeu : Aligner les droits et les devoirs de l'ensemble des Français de l'étranger, et supprimer une contribution sans contrepartie, considérée comme inéquitable. Cette réforme renforcerait la cohésion nationale et la légitimité de l'impôt. **Obstacles** : Perte de recettes fiscales pour la sécurité sociale ; crainte d'un effet d'aubaine marginal lié à l'expatriation de contribuables aisés ; besoin d'un véhicule législatif approprié pour amender le Code de la sécurité sociale. **Coûts** : Suppression d'une recette estimée à plusieurs dizaines de millions d'euros.

Mieux accompagner les initiatives locales des Français de l'étranger

7. Réformer la gouvernance du STAFE

Pour donner davantage de pouvoir au niveau local tout en évitant les risques de clientélisme, il est proposé de ne rien changer aux attributions actuelles des conseils consulaires dans l'instruction des demandes STAFE, mais de remplacer la commission nationale par des commissions régionales STAFE, établies au niveau de chaque circonscription AFE. Cette évolution permettrait également de lisser plus efficacement les budgets et de maintenir un contrôle de conformité sur les projets soutenus.

Les budgets seraient gérés au niveau des circonscriptions AFE, avec une limitation du nombre de projets déposés fondée sur le nombre d'inscrits dans chaque circonscription, à l'image de ce qui existe déjà au niveau consulaire. Les commissions régionales se



réuniraient par visioconférence avant la fin de l'année civile, afin de permettre aux associations sollicitant une subvention pour un projet en début d'année d'obtenir une réponse à temps.

Ces commissions seraient composées des conseillers à l'AFE de la circonscription, d'un représentant par association représentative des Français de l'étranger (FdM, UFE, FIAFE) active dans la zone, ou à défaut d'un représentant désigné par leur siège mondial, ainsi que de représentants de la DFAE et des postes consulaires. La composition exacte côté MEAE resterait à affiner.

Enjeu : Renforcer l'ancrage local du dispositif, fluidifier les délais d'attribution, garantir une répartition plus transparente et équilibrée des subventions, et préserver un regard administratif sur la conformité des projets. **Obstacles** : Nécessité d'une modification de l'organisation actuelle du STAFE, définition précise du rôle et de la composition des commissions régionales, nécessité d'un cadrage national harmonisé. **Coûts** : Limité à la mobilisation des outils numériques (visioconférence), sans augmentation des crédits. Rationalisation possible du processus national. Possibilité de gains de temps et d'efficacité pour l'administration comme pour les porteurs de projet.

8. Soutenir les entreprises françaises à l'étranger

Les Français de l'étranger jouent un rôle économique majeur dans leur pays de résidence, notamment à travers les milliers d'entreprises qu'ils y créent. Ces structures, souvent désignées sous le terme d'« entreprises françaises de l'étranger » (EFE), sont pourtant mal recensées, peu reconnues officiellement, et insuffisamment intégrées aux politiques économiques et d'influence de la France.

Plusieurs initiatives parlementaires ont plaidé pour une reconnaissance juridique de ces EFE, la création d'un label public (type « France Impact »), un recensement via les registres consulaires, ainsi qu'un meilleur accès aux dispositifs de soutien (mentorat, Bpifrance Export, marchés publics, information économique).

Il est également proposé de favoriser leur accès aux marchés publics européens par des systèmes d'accompagnements privilégiés dans le cadre de la future clause de préférence européenne annoncée par la Commission, en reconnaissant leur contribution au rayonnement économique français.

Enjeu : Identifier, valoriser et accompagner les entrepreneurs français à l'étranger dans leur contribution au commerce extérieur, à l'image de la France, et à l'emploi local. Intégrer ces acteurs dans une stratégie économique globale cohérente, notamment à travers une diplomatie économique renouvelée. **Obstacles** : Absence actuelle de définition juridique claire, multiplicité d'interlocuteurs institutionnels (MEAE, Bercy, Business France, CFE), risques de disparités d'accès selon les pays de résidence. Complexité juridique pour l'accès aux marchés publics français ou européens depuis l'étranger. **Coûts** : Mise en place du label et de la base de recensement (via les postes diplomatiques), ouverture ciblée des dispositifs d'accompagnement existants, création éventuelle d'offres spécifiques à la CFE. Coûts maîtrisables, pouvant être partiellement absorbés par redéploiement ou intégration dans les outils existants (label France Export, Bpifrance, France 2030).



Moderniser le vote pour renforcer la démocratie et la participation

9. *Étendre le vote par Internet et mettre fin au vote par correspondance défectueux*

Un rapport de la Cour des comptes et les travaux de l'AFE proposent de généraliser le vote par internet pour les Français de l'étranger. Les expérimentations lors des élections législatives et consulaires ont permis de tester et de corriger les dysfonctionnements du vote par internet qu'il convient à présent de généraliser dans la limite de ce qui est juridiquement possible et politiquement souhaitable. Par exemple, il apparaît difficile de faire cela pour l'élection présidentielle, car, en cas de problèmes, il faudrait alors annuler toute l'élection. Il est à noter que le Bureau de vote électronique veille à la régularité des opérations ainsi qu'un expert indépendant. Le système utilisé pour les prochaines élections sera également équipé d'un outil de détection des bourrages d'urne.

Le projet de loi pourrait ajouter dans le code électoral l'ouverture du vote en ligne pour les élections à l'AFE et les sénatoriales. Le vote par internet devrait être une modalité de vote supplémentaire et ne pas remplacer totalement le vote à l'urne même s'il devrait permettre de faire des économies sur le nombre de bureaux de vote ouverts. Pour les élections sénatoriales, le bureau de Paris pourrait rester ouvert et celui du chef-lieu de circonscription pour les élections à l'AFE.

Le projet de loi pourrait être l'occasion également de mettre fin au vote par correspondance du fait des multiples recours qu'il a causé (retards d'acheminement) et des annulations d'élections.

Enjeux : Réduire les coûts logistiques du vote (transports de matériel, bureaux de vote) et améliorer la participation. **Obstacles** : Questions de cybersécurité mais soutien de l'ANSSI, fracture numérique (nécessité d'une solution alternative pour ceux sans accès internet). **Coûts** : Investissements initiaux en informatique (renouvellement des marchés d'élection en ligne) mais économies à terme (moins de votes par procuration physique).

10. *Généraliser les procurations de vote sans avoir à se déplacer au consulat*

Pérenniser la mise en place de la procuration entièrement en ligne expérimentée en 2024. Le texte pourrait modifier les procédures consulaires pour autoriser systématiquement la procuration par France Identité (sans passage par gendarmerie) étant donné qu'une procédure test est en cours pour permettre de certifier la carte d'identité directement dans son consulat au lieu de devoir le faire en France. Le texte devrait également maintenir la possibilité d'établir jusqu'à 3 procurations par mandataire sans tenir compte du mode d'établissement (dématérialisée ou physique), ni du lieu où elle est établie. Lors des dernières élections européennes, 3 procurations pouvaient être établies si au moins 2 avaient été faites à l'étranger.

Enjeu : Faciliter l'exercice du droit de vote pour les FDE. **Obstacles** : Gestion des fraudes potentielles, Procurations non consenties (ou obtenues sous pression). **Coûts** : Développement de plateformes, formation des agents consulaires.



11. Arrêter l'envoi systématique de la propagande électorale par courrier

Le projet de loi pourrait également acter la fin de l'envoi postal automatique du matériel de propagande électorale (circulaires et bulletins de vote), pour les scrutins destinés aux Français de l'étranger. Ce matériel serait mis à disposition en ligne sur une plateforme centralisée et accessible depuis le portail de vote. L'électeur aurait tout de même la possibilité de choisir de continuer à recevoir la propagande papier s'il en fait la demande expresse.

Enjeu : Réduire les dysfonctionnements répétés dans l'acheminement postal constatés lors des scrutins récents (retards, erreurs d'envoi, documents manquants ou erronés), garantir l'égalité d'accès à l'information et maîtriser les coûts. **Obstacles** : Garantir l'accessibilité numérique pour tous les électeurs. **Coûts** : Économies substantielles sur l'impression et l'expédition postale, compensées par un investissement modéré dans l'infrastructure numérique.

Renforcer la représentation des Français de l'étranger

12. Donner à l'AFE une autonomie de fonctionnement

La loi pourrait poser le principe d'une plus grande autonomie de fonctionnement de l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE), afin de lui permettre d'exercer pleinement ses missions de représentation, de contrôle et de proposition. Aujourd'hui, l'AFE demeure administrativement subordonnée à la direction des Français de l'étranger (DFAE), à laquelle est hiérarchiquement rattaché son Secrétariat général. Ce lien de dépendance nuit à l'indépendance institutionnelle de l'assemblée, limite ses capacités d'initiative et réduit son efficacité opérationnelle.

Une réforme devrait redéfinir le statut administratif du Secrétariat général, qui devrait désormais être placé sous l'autorité du Bureau exécutif de l'AFE. Le personnel dédié à l'Assemblée devrait être spécifiquement formé à la gestion d'une instance délibérante, par le biais d'un programme de formation conçu avec une chambre parlementaire ou une assemblée consultative (Assemblée nationale, Sénat), afin de garantir une professionnalisation adaptée à ses missions.

Il est également indispensable de doter l'AFE d'un véritable pouvoir d'expertise. Cela suppose de modifier l'article 12 de la loi du 22 juillet 2013 afin d'y inscrire explicitement que l'Assemblée peut recourir à des prestations intellectuelles externes, pour réaliser études, audits ou évaluations. Le décret d'application n°2014-144 du 18 février 2014 devra être mis à jour en conséquence, pour définir les modalités de recours à ces prestations et sécuriser leur encadrement institutionnel.

Enjeu : Renforcer la légitimité, la crédibilité et l'efficacité de l'AFE comme organe représentatif des Français établis hors de France. Permettre à l'AFE de fonctionner selon les standards d'une assemblée moderne, de disposer d'un personnel autonome et qualifié, et de développer ses propres capacités d'analyse pour éclairer ses délibérations. **Obstacles** : Nécessité de modifier la loi de 2013 et son décret d'application pour ajuster le pilotage administratif, redéfinir l'autorité fonctionnelle du Secrétariat général et autoriser explicitement le recours aux études externes. Il faudra aussi adapter le règlement intérieur de l'AFE pour intégrer ces nouveaux outils. **Coûts** : Faibles à modérés. Des redéploiements internes sont possibles pour isoler une équipe dédiée à l'AFE. Le recours à des études externes pourrait



être financé via une ligne budgétaire spécifique, à enveloppe maîtrisée. La formation du personnel constituerait un investissement ponctuel indispensable à la montée en compétence de l'institution.

13. Obliger le gouvernement à consulter l'AFE plus souvent

L'article 12 de la loi n°2013-659 relative à la représentation des Français établis hors de France prévoit que l'Assemblée des Français de l'étranger peut être consultée par les pouvoirs publics. Il est proposé de modifier "peut être" par "doit être", rendant ainsi obligatoire la consultation de l'AFE sur tout projet de loi ou règlement touchant les Français de l'étranger dans les domaines consulaire, éducatif, culturel, économique ou social.

Enjeu : Asseoir le rôle politique de l'AFE et sa capacité à peser sur les politiques publiques ; renforcer la légitimité de ses travaux. **Obstacles** : Réticences des ministères à se voir imposer une étape de consultation supplémentaire ; risque d'avis rendus dans des délais trop longs sans moyens renforcés. **Coûts** : Aucun coût direct ; nécessité d'un soutien administratif renforcé (voir proposition sur les ETP).

14. Renforcer le rôle des conseils consulaires et clarifier ses compétences

Le décret n°2014-144 prévoit des formations thématiques des conseils consulaires, mais celles-ci sont peu mises en œuvre ou sans effet. Une modification de la loi pourrait clarifier leur mission, imposer une réunion annuelle dans ces domaines, et rendre obligatoire la transmission d'informations sur les dispositifs existants.

Enjeu : Donner du contenu aux conseils consulaires au-delà de l'éducation et de l'action sociale ; améliorer le lien entre communauté et institutions. **Obstacles** : Inertie des pratiques consulaires ; difficulté de mobilisation dans certaines zones géographiques. **Coûts** : Faibles, liés à la tenue des réunions et à la production d'informations consolidées.

Donner aux élus des Français de l'étranger les moyens d'agir

15. Intégrer les élus dans les dispositifs de sécurité

Les crises sanitaires, sécuritaires ou climatiques récentes ont mis en lumière le rôle crucial que peuvent jouer les conseillers des Français de l'étranger en soutien aux communautés expatriées. Pourtant, leur intégration dans les dispositifs officiels de gestion de crise reste incomplète et informelle.

Nous proposons de formaliser et de généraliser leur participation à trois niveaux : leur inclusion dans les exercices d'entraînement aux évacuations organisés par les postes diplomatiques ; leur information régulière en cas de crise via des téléconférences sécurisées ; et leur association aux retours d'expérience une fois la crise passée. Il conviendrait également d'officialiser l'existence d'un conseil de sécurité local incluant ces élus.

Enjeu : Améliorer la coordination entre les postes diplomatiques et les élus pour mieux accompagner les Français en zone de crise, renforcer la résilience locale et valoriser le rôle de proximité des élus consulaires. **Obstacles** : Réticences de l'administration liées à la logistique, à la confidentialité des informations sensibles, et à une culture parfois centrée sur la verticalité du commandement. **Coûts** : Négligeables ; il s'agit avant tout d'une meilleure



organisation des ressources existantes et d'une ouverture de l'information à des acteurs de terrain déjà engagés au service de la communauté française.

16. Clarifier le régime fiscal des indemnités des élus des Français de l'étranger

Lorsque les conseillers consulaires sont devenus des conseillers des Français de l'étranger en 2021, une modification majeure de l'article 34 du décret 2014-144 du 8 février 2014 a été effectuée. Le mot « remboursement » de la version initiale a été remplacé par le mot « indemnité ». En réponse à une question parlementaire, l'administration fiscale a précisé que les « indemnités » des conseillers des Français de l'étranger et des conseillers AFE étaient sujettes à l'imposition en France et / ou à l'étranger en fonction des conventions fiscales bilatérales.

L'indemnité est pourtant destinée à couvrir les frais inhérents à l'exercice du mandat. En comparaison, les élus locaux en France bénéficient d'une exonération. Il est proposé que les articles 34 et 20 du décret ci-dessus mentionné utilisent le terme « remboursement de frais », au lieu de « indemnité » afin, entre autres, d'aligner le régime des élus des Français de l'étranger sur celui des élus locaux.

Enjeu : Sécuriser juridiquement le statut des ces remboursements de frais. **Obstacles** : Revenir sur un texte récent. **Coûts** : Très faibles pour l'État ; la mesure concerne des montants limités.

17. Revenir à une assurance mutualisée couvrant l'exercice du mandat des élus

Le système actuel prévoit que chaque conseiller des Français de l'étranger puisse souscrire individuellement une assurance spécifique couvrant les risques liés à l'exercice de son mandat, puis de se faire rembourser forfaitairement. Ce dispositif présente plusieurs limites : il est financièrement moins avantageux qu'un contrat mutualisé, et il engendre une lourde charge administrative tant pour les élus que pour les postes consulaires, chargés du traitement des demandes de remboursement.

Un retour à une assurance commune souscrite directement pour le compte des élus, couvrant à la fois les CFDE et les Conseillers à l'AFE, permettrait d'optimiser les coûts grâce à une mutualisation des risques, de réduire significativement les démarches administratives pour toutes les parties concernées, et de garantir une couverture homogène, conforme aux exigences du mandat. Cette approche existait avant la réforme de 2013 et pourrait être rétablie par voie réglementaire ou législative.

Cette assurance devrait couvrir une assurance de protection juridique pour prendre en charge les frais de justice liés à des procédures judiciaires, comme une plainte pour harcèlement ou diffamation.

Enjeu : Simplifier la gestion administrative, sécuriser juridiquement l'exercice du mandat, et garantir une couverture adaptée pour tous. **Obstacles** : Nécessité d'un portage administratif clair (ministère ou opérateur), et éventuelle modification des textes en vigueur. **Coûts** : Coût global à évaluer, mais potentiellement inférieur au système actuel en raison des économies d'échelle et du temps gagné pour les agents. Rationalisation budgétaire possible à périmètre constant.



18. Étendre la validation des acquis de l'expérience à tous les élus

Les réformes récentes de la validation des acquis de l'expérience (VAE), notamment la loi n° 2022-1598 du 21 décembre 2022 et la proposition de loi portant création d'un statut de l' élu local, visent à simplifier l'accès à la VAE et à sécuriser les parcours des élus à la fin de leur mandat. Ces textes reconnaissent explicitement l'expérience électorale comme éligible à la VAE, y compris de manière partielle, avec accompagnement. Le projet de loi pourrait étendre ces dispositifs aux conseillers des Français de l'étranger, en les intégrant explicitement dans les régimes de droit à la formation, de bilan de compétences et de VAE prévus pour les élus locaux.

Cette mesure serait particulièrement utile aux élus envisageant un retour en France, en facilitant leur reconversion professionnelle. Elle pourrait également bénéficier à ceux qui souhaitent valoriser leur mandat dans un cadre professionnel francophone ou international.

Enjeu : Reconnaître les compétences acquises (gestion de projet, médiation, administration publique, animation de réseaux), sécuriser la sortie de mandat, valoriser l'engagement civique et faciliter la mobilité professionnelle. **Obstacles** : Besoin d'une clarification juridique pour inclure explicitement les élus des Français de l'étranger dans les dispositifs existants (code du travail). **Coûts** : Faibles ; les dispositifs existent déjà et pourraient être élargis à périmètre constant via une convention avec un opérateur.

NOUS CONTACTER

Groupe Indépendants, Démocrates et Progressistes



Thierry MASSON

Président du groupe
Membre de la Commission des Finances

Email : t.masson@assemblee-afe.fr



Patricia CONNELL

Vice-présidente du groupe
Membre de la Commission du Développement durable

Email : p.connell@conseiller-fde.fr



Loïc LE GLAND

Secrétaire général du groupe
Membre de la Commission du Développement durable
Membre suppléant du Bureau de l'Assemblée des Français de l'étranger

Email : l.le-gland@assemblee-afe.fr

Commissions de l'Assemblée des Français de l'étranger

Commission de l'Enseignement, des Affaires culturelles, de la Francophonie et de l'Audiovisuel extérieur



Jean-Hervé FRASLIN

Président de la commission de l'Enseignement

Email : jean-herve.fraslin@mieuxvivre-ensemble.fr



Alexandre COL

Membre de la Commission de l'Enseignement
Membre du Conseil d'orientation stratégique relatif à l'action culturelle de l'Etat

Email : a.col@bluewin.ch



Stéphanie LE VAILLANT - VIGNANCOUR

Membre de la Commission de l'Enseignement

Email : slv.cfe@gmail.com

INDÉPENDANTS, DÉMOCRATES, PROGRESSISTES

Commission des Lois, des Règlements et des Affaires consulaires



Frédéric SCHAULI

Membre du Bureau de vote électronique
Membre de la Commission des Lois

Email : f.schauli@assemblee-afe.fr



Jean-Marie LANGLET

Membre de la Commission des Lois
Membre du Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Paris

Email : jmlanglet@gmail.com

Commission du Développement durable et du Commerce extérieur



Bruno PLUDERMACHER

Vice-président de la Commission du Développement durable

Email : bruno.pludermacher@em-led.de



Pascale RICHARD

Membre de la Commission du Développement durable

Email : pascalericard@yahoo.fr

Commission de Sécurité et des Risques sanitaires



Baudouin DE MARCELLUS

Membre de la Commission de Sécurité

Email : bdemarcellus@hotmail.com



Avraham BENHAIM

Membre de la Commission de Sécurité

Email : avraham.benhaim@conseilconsulaire-angola.net

Commission des Affaires sociales et des Anciens combattants, de l'Emploi et de la Formation



Franck BARTHÉLÉMY

Membre de la Commission des Affaires Sociales, du Monde combattant, de l'Emploi et de la Formation
Membre du Bureau de l'Assemblée des Français de l'étranger

Email : barthelemyfra@gmail.com



Hélène DEGRYSE

Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger
Membre du Bureau de vote électronique
Membre de la commission des Affaires Sociales, du Monde combattant, de l'Emploi et de la Formation

Email : h.degryse@assemblee-afe.fr



La ministre Éléonore Caroit lors de la session plénière de clôture du mandat de l'AFE

**À VOTRE SERVICE
PARTOUT DANS LE MONDE !**





CONTACT PRESSE :

Thierry Masson
conseiller@thierrymasson.eu

Patricia Connell
patriciaconnell@gmail.com



Les Indépendants, Démocrates et Progressistes
à l'Assemblée des Français de l'étranger
